

Cheick Sidi Diarra : « Ce que je pense »

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

739

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Grande interview de Renouveau TV

La plaidoirie de Me Mountaga Tall



MATD : Les bricolages du ministre pour casser la grève des administrateurs



Crise à la CMAS : Laya A. Guindo, membre fondateur, le coordinateur Issa Kaou N'Djim doit être déchu de ses fonctions



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	Grande interview de Renouveau TV : La plaidoirie de Me Mountaga Tall	P.4
Brèves	L'ancien ministre Hamed Sow sur l'élection de Joe Biden : « Une lueur d'espoir »	P.16
	La DIRPA réagit à la vidéo de la télévision « ARTE » : Halte aux dénigrements et à l'intox	P.16
	Commissariat de police du 16ème arrondissement : Un faux militaire et deux de ses complices aux arrêts	P.17
	Tombouctou : Qui est le nouveau Gouverneur Bakoun KANTÉ ?	P.17
	Coup de tonnerre : La révision de la Constitution du Bénin opérée en novembre 2019 est rejetée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)	P.17
	Djibouti : Lance la construction d'un chantier naval	P.18
	Mauritanie : Plusieurs orphelins de victimes du massacre d'Inal arrêtés à Nouakchott	P.19
Actualité	MATD : Les bricolages du ministre pour casser la grève des administrateurs	P.24
	Journée internationale des droits de l'enfant à Gao : Les défenseurs de la région constatent et s'engagent	P.27
	16 jours d'activisme : Oranger le monde contre les violences faites aux femmes et aux filles	P.28
	Opération coup de poing de la police du 3ème arrondissement à Bagadadji : 18 présumés dealers interpellés, des motos et une importante quantité de drogue saisie ... Tous les suspects déferés !	P.29
	Mali : La CPI annonce de nouvelles mesures en faveur des victimes	P.31
Politique	Crise à la CMAS : Laya A. Guindo, membre fondateur, le coordinateur Issa Kaou N'Djim doit être déchu de ses fonctions.	P.32
	Mohamed AMARA sur la gouvernance au Mali : Le dialogue national malien n'aura pas lieu ?	P.33
	Cheick Sidi Diarra : « Ce que je pense »	P.35
Culture & société	Ma fille couche avec mon mari : Mon petit fils et mes enfants sont demi-frère	P.37
International	Côte d'Ivoire : Le pays à l'heure des tractations postélectorales	P.38
	Guinée Conakry : Le troisième mandat risque-t-il d'être gangrené par la corruption ?	P.40
Sport	Mort de Diego Maradona : L'argentine ouvre une enquête pour...	P.41

P.16



P.29



P.33



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Grande interview de Renouveau TV : La plaidoirie de Me Mountaga Tall

Sur les antennes de notre confrère de Renouveau TV, Me Mountaga TALL, brillant avocat, président du CNID-FYT et membre du Comité stratégique du M5-RFP aborde de nombreuses questions politiques qui restent d'une brûlante actualité. Dans le cadre d'un échange partenarial, Malikilé publiera désormais les grandes interviews télévisées de Renouveau TV. Suivons la première de cette nouvelle rubrique dénommée la Grande Interview.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Chers téléspectateurs de Renouveau TV, bienvenue dans cet autre numéro de votre émission "Invité Politique". « Invité Politique » reçoit aujourd'hui Me Mountaga Tall, président du CNID-FYT et figure emblématique du Mouvement du 5 Juin.

Bonjour, bonsoir Maître !

ME MOUNTAGA TALL : Bonjour !

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Maître, le Mouvement de 5 Juin, finalement on peut dire tout ça pour ça, comme le dit l'autre "le M5 est mort de sa belle mort" ?

Me MOUNTAGA TALL : Vous savez, il y'a des formules qui font le buzz. Elles frappent les esprits sans qu'il ait forcément derrière, une consistance. Au niveau du M5-RFP, nous n'avons jamais soutenu que nous étions un mouvement monolithique. Le monolithisme ne sied pas en pluralisme. Aucune des composantes du M5, seule, ne pouvait atteindre les objectifs que l'on s'était fixés. Mais dans le même temps, aucune des composantes n'était indispensable pour nous permettre d'arriver à nos objectifs.

Nous avons travaillé dans la cohésion. Dès l'abord, nous avons entendu beaucoup des néo-experts sur le Mali, soutenir que nous venions d'horizons tellement différents, que nous étions tellement hétéroclites que nous ne pouvions y arriver. Mais précisément ils avaient inversé les choses.

Ils ne se sont jamais posé la bonne question qui est celle-ci : mais qu'est ce qui a pu unir toutes ces femmes et ces hommes venant d'horizons si divers ? ". C'était la cause du Mali, c'était le départ d'un régime qui était responsable de tous nos maux, avec comme



objectif ultime de refonder le Mali. Le régime est parti. Certains se sont trompés. Ils ont pensé que la lutte était terminée et qu'il fallait en tirer les dividendes. C'était loin d'être le cas car il fallait refonder. Et puisque c'était cela l'objectif, nous avons décidé de continuer et nous continuons avec nos objectifs, avec nos entités plus déterminées que jamais à refonder notre pays.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Maître, avec cette analyse est-ce qu'on ne peut pas dire que vous êtes dans le déni ou vous jouez à la politique de l'autruche avec nous quand on sait que la CMAS était une entité importante du M5. Son départ ne peut pas être considéré comme un non-événement, comme vous semblez le présenter ?

Me MOUNTAGA TALL : je n'ai jamais dit, ni entendu dire d'abord ...On ne nous a jamais notifié le départ de la CMAS.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Le coordinateur général de la CMAS a quand même annoncé à la face du monde que le M5 était mort de sa belle mort. Mais, ça c'est une constante !

Me MOUNTAGA TALL : Je continue.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Allez-y.

Me MOUNTAGA TALL : Nous avons fait notre derrière rencontre avec vous, la presse. Il y'a exactement une semaine. La CMAS était là, après les annonces dont vous parlez.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :

Non, la CMAS était représentée par quelqu'un. Mais, pas par son Coordinateur général comme on a l'habitude de le voir !

Me MOUNTAGA TALL : Vous savez, moi je ne prétends pas être le propriétaire du CNID. J'en



suis le président.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Vous pouvez...

Me MOUNTAGA TALL : Non, je suis le président du CNID, c'est tout. Et je ne polémique pas sur la présence ou le départ d'une entité du M5-RFP. Car voyez-vous, nous sommes plus de 400 associations, partis politiques, regroupements, plates-formes, syndicats... au sein du M5. Les formules magiques qui font choc, m'importent peu. Nous avons des objectifs, nous sommes encore ensemble. Nous travaillons à les atteindre. Tout ce qui peut nous distraire et nous amener vers des chemins, des sentiers qui ne sont pas les nôtres, ne m'intéressent absolument pas.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Même le fait que vous soyez...

Me MOUNTAGA TALL : Et je vais vous dire une chose. Si une seule des entités du M5 pouvait atteindre les objectifs que l'on s'est fixés, jamais il n'y aurait de regroupement. Nous rassembler par définition signifie que les entités seules ne peuvent pas réussir et qu'il faut qu'elles se mettent ensemble. Moi je ne suis pas de ceux qui ne croient ni en l'homme providentiel, ni en l'entité indispensable. Nous avons commencé un combat, plaise à Dieu que

nous puissions le mener à son terme pour le bien du Mali.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Vous seriez même sommés de ne plus tenir vos réunions au siège de la CMAS !

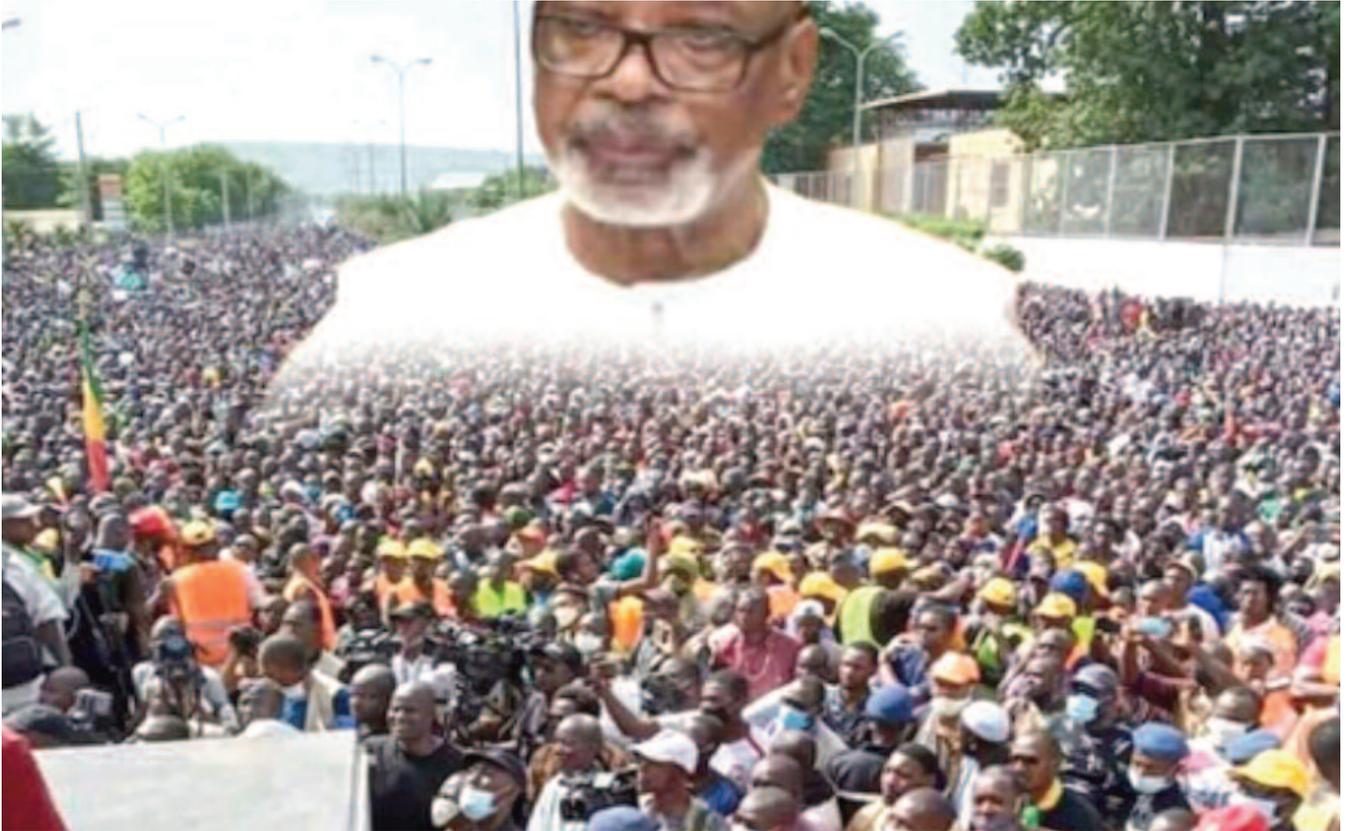
Me MOUNTAGA TALL : Vous savez, dans la vie, il ne faut jamais faire deux choses : renier le passé ou insulter l'avenir. Une fois, j'ai eu l'occasion de dire que le siège du CNID est plus grand, plus confortable, plus accueillant que là où on se réunissait. Donc, aller nous réunir là-bas procède plutôt de concours de circonstances que de nécessité. Nous nous réunissons ailleurs, aujourd'hui dans des conditions encore plus confortables

et plus conviviales. C'est tout ce que je puis vous dire.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Nous avons aussi constaté, après le renversement du régime IBK, que vos relations avec votre autorité morale qui était, si je peux me permettre aussi avec l'imam Mahamoud Dicko se sont détériorées. Est-ce qu'on peut dire aujourd'hui que la lutte unit et le pouvoir divise ?

Me MOUNTAGA TALL : (Rires) Mais nous ne sommes pas au pouvoir. Nous sommes loin d'être au pouvoir pour que le pouvoir nous divise, premièrement.





Deuxièmement, nous, nous ne nous sommes pas battus pour le pouvoir. Mais là j'ai des précisions importantes à vous donner. Nous nous sommes battus pour le changement. Pendant que nous nous battrions pour le changement, certains nous ont combattus, ont lutté contre le changement. Ils n'étaient pas donc dans la logique du changement.

Nous avons juste estimé que dans l'histoire de l'humanité, on n'a jamais vu les femmes et les hommes, porteurs de changement qui se mettent en position de combat pour changer, qui obtiennent le départ d'un régime et qui finalement sont mis en marge de la gestion.

Il ne s'agit pas d'une question de pouvoir ou de complexe. Quand on est porteur du changement, qu'on croit au changement, qu'on a les arguments pour apporter le changement, qu'on a réfléchi sur les voies et moyens pour changer on peut légitimement et utilement dire : si je suis là, le changement sera une réalité. Nous n'avons pas dit plus, nous n'avons pas dit moins.

S'agissant de l'imam Mahmoud Dicko, je reprends ce que je viens de dire, parce que j'y crois fondamentalement : ne renions pas le passé, n'insultons pas l'avenir.

Cela dit, il y'a eu honnêtement des révélations choquantes et difficiles. L'imam Mahamoud

Dicko a dit qu'il s'exprimerai sur ces sujets. Nous avons décidé d'attendre qu'il s'exprime. Parce qu'il ne faut jamais présumer les choses et porter des accusations gratuites. Mais ce à quoi je m'engage personnellement est que tout ce qui sera avéré, sera porté à la connaissance et des militants du M5 et des maliens et de la communauté internationale.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Sauf qu'en attendant, on a quand même vu que votre dernier communiqué a pris acte du départ de l'imam Mahamoud Dicko.

Me MOUNTAGA TALL : Non, on n'a pas pris acte d'un départ de l'imam Mahmoud Dicko. Nous avons dit que nous respectons sa décision de retourner dans sa mosquée. Il a dit...

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Cela sous-entend quoi, Maître ? Qu'il n'est plus avec vous ?

Me MOUNTAGA TALL : ...Il a dit au monument de l'indépendance pendant qu'on était en pleine osmose : « Je suis un imam. Ce que je sais faire de mieux, c'est guider une prière. Je retourne dans ma mosquée. »

Nous avons dit que nous en prenons acte. Pas plus, pas moins. Mais ce qui est important, c'est qu'encore une fois nous ne présumons rien. Je l'ai dit, des faits suffisamment graves et choquants ont été annoncés ici et là. Mais croyez-vous qu'au niveau qui est celui de M5, nous devons nous en tenir aux rumeurs pour porter des accusations sur telle ou telle personne, quel que soit le rang et la qualité de cette personne ?

L'imam a dit, je vais m'exprimer. Qu'on attende qu'il s'exprime. À partir de ce moment, nous aurons tous les éléments à charge ou à décharge et nous nous exprimerons. Mais avant, ne comptez pas sur moi pour en dire plus.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Maître, en attendant la réponse à toutes ces questions à toutes ces interrogations, certains observateurs pensent quand même déjà que vous, qui avez une certaine expérience en politique, que vous soyez entraîné dans la boue par l'imam qui continue à collaborer avec les nouvelles autorités de la transition. Et que vous restiez au bord de la route ?

Me MOUNTAGA TALL : Encore une fois nous, nous n'avons jamais dit que nous arrêtons de

collaborer avec les nouvelles autorités de la transition. Nous ne l'avons jamais dit. Nous avons utilisé une formule que les maliens comprennent : la transition, c'est notre bébé, nous en prendrons soin. Pour cela on n'a pas nécessairement besoin d'être président de la transition, premier ministre de la transition ou ministre dans un gouvernement de transition...

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Pourquoi vous avez envoyé votre CV pour être premier ministre, si on n'a pas besoin d'être premier ministre pour apporter sa pierre à l'édification de cette transition ?

Me MOUNTAGA TALL : Je vais vous dire une chose. Le poste de premier ministre m'a déjà été proposé. J'ai refusé. Pendant 25 ans, j'ai refusé d'être ministre, chacun le sait. Quand j'ai été ministre et que j'ai quitté le gouvernement, on m'a rappelé pour y revenir. J'ai dit non. Je ne suis donc pas en quête de position personnelle.

Mais je vous pose une question. Si le M5 n'avait pas accepté d'envoyer les CV demandés, et si parmi les CV envoyés, il n'y avait pas des CV consistants, comment les maliens allaient réagir ? Ils auraient, à raison estimé que

le M5 s'est lui-même autoexclu, mis lui-même en marge. On ne pouvait pas accepter que cela soit dit.

Il fallait donc rentrer dans ce jeu et aller jusqu'au bout pour que les maliens par eux-mêmes voient, qu'ils entendent et comprennent. Voilà ce qui nous a motivé. Et puis on entend de bons esprits dire, mais pourquoi 14 CV ?

Nous avons 24 heures pour décider et nous sommes plus de 400 entités au M5-RFP. On a demandé à tous ceux qui pensent qu'ils peuvent assumer la mission d'envoyer leur CV. Croyez-moi, 14 postulants sur 400 associations en 24 heures sans avoir le temps de tamiser, même le temps d'analyser. Sans avoir le temps de dire, toi tu te retires ... À mon avis, nous sommes restés dans les bases plus que raisonnables, même désintéressées.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Est-ce que vous avez des représentants dans le gouvernement de la transition ?

Me MOUNTAGA TALL : Non, le M5 n'a pas de représentant dans le gouvernement de transition. Je vais vous expliquer. Il y avait des discussions qui n'étaient pas achevées quand le gouvernement a été annoncé. Est-ce à dire que personne dans le gouvernement ne se réclame

du M5. Non, ce n'est pas la même chose. Vous savez, lorsque nous sommes allés aux concertations sur la transition, nous ne connaissions pas tous ceux qui se réclamaient du M5. Le soir, nous avons passé une annonce demandant que ceux qui sont du M5 et qui ont des responsabilités dans les commissions, se retrouvent à notre siège le soir à 21 heures. Nous avons vu venir les 5 présidents de groupes qui étaient tous membres de M5.

Nous ne les connaissions pas tous. Le M5, aujourd'hui, le peuple malien se l'est approprié. Nous sommes des millions à appartenir au M5. Donc, à partir de ce moment, on ne peut pas retirer à quelqu'un la qualité d'être militant du M5 parce qu'il a fait telle ou telle chose. Non. Et puis j'entends d'ailleurs tellement des gens parler au nom de M5. J'en suis fier, c'est vrai. Mais parler au nom de M5 suppose en avoir mandat. C'est à dire, être au comité stratégique ou être mis en mission par le comité stratégique de M5. Ce n'est pas toujours le cas et quelques fois cela crée des confusions regrettables.

Donc, je reprends votre question. Non le M5 en tant que mouvement n'a pas envoyé de représentant dans le gouvernement de transition du Mali.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Par contre, la CMAS reconnaît avoir un représentant dans le gouvernement (Mohamed Salia Touré).

Me MOUNTAGA TALL : Je pensais que vous parliez du M5. Je vous dis, le M5 en tant qu'entité n'a pas envoyé de ministre dans le gouvernement de transition.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Justement, j'ai compris votre logique. La CMAS reconnaît avoir un représentant dans le gouvernement. Est-ce un acte de trahison comme certains semblent le présenter, de la part de l'imam Dicko encore ?

Me MOUNTAGA TALL : Je vous ai dit que rien ne restera dans l'ombre. Que tout ce qui sera avéré, sera porté à la connaissance des maliens. Que je ne me mêlerai de rien qui est présumé. Et qu'il faut savoir se mettre au-dessus des colères, au-dessus des accusations sans fondement. Mais que nous aurons la loyauté





de dire aux maliens tout ce qui s'est passé. Et je vous avais dit que je n'en dirai pas plus. Cette fois-ci je n'en parlerai plus.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Quelles sont vos relations avec le CNSP ?

Me MOUNTAGA TALL : Avec le CNSP, nous avons eu des relations assez difficiles dès l'abord. Et nous l'avons dit dans notre dernière déclaration. Je pense qu'il a eu des erreurs de départ et aussi beaucoup d'entregent pour éloigner ce qui devait être les deux entités, qui devaient se donner la main énergiquement pour conduire la transition. Et franchement, cela aurait été une très belle réussite. Mais voyez-vous, nous savions qu'on n'était pas aimés, qu'on était même un peu fragiles. Nous avons tenu tête, quand on nous demandait de collaborer. Certains veulent nous le faire payer.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Vous avez été naïfs ?

Me MOUNTAGA TALL : Loin s'en faut. Rien ne nous a surpris, absolument rien. Je le répète, au niveau de M5, en dehors de président de la République, toutes les charges au niveau de l'État, du plus haut au plus bas, ont été exercées par des membres du M5 ; toutes les charges sans exception. Quand des femmes et des hommes de cette qualité se mettent ensemble, il ne faut pas croire qu'on peut les rouler dans la farine ou qu'on peut les dribler facilement. Mais encore une fois, nous avons fait le choix

d'aller jusqu'au bout de toutes les logiques et de permettre aux maliennes et maliens de comprendre et de trancher par eux-mêmes. Si cela devait être repris, nous ferons exactement de la même façon. Autrement, on dira, voyez-vous, ils présument, ils portent des accusations gratuites. Tout cela ne repose absolument sur rien.

Nous savons exactement ce que nous voulons. Et croyez-moi, nous allons atteindre nos objectifs et refonder le Mali. Je vous disais que

nous faisons face à beaucoup d'adversités. Il y avait un régime face à nous, très fort. Il y a tous les intérêts liés à ce pouvoir. Il y a l'État qu'ils tiennent encore. Il y a tous ces milliards amassés qu'ils veulent protéger.

Mais, il y avait aussi tous ceux qui s'étaient planqués quand on se battait et qui voulaient être aux premières loges après le départ du régime. Si toutes ces forces se coalisent contre vous, sachez que vous allez vers un combat difficile. Nous le savions, nous l'assumerons jusqu'au bout.

Pour autant, nous ne sommes pas dans une logique d'exclusion de qui que ce soit. Mais nous voulons faire en sorte que le changement soit une réalité et que tous ceux qui n'étaient pas dans le changement et qui pensent qu'ils peuvent être acquis au changement, soient les bienvenus. Mais nous n'accepterons pas le régime de IBK sans IBK.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" :
Certains estiment que vous M5, avez tout perdu déjà. Que le seul lot de consolation qui vous reste, c'est le CNT. Est-ce que vous pensez que cette déclaration est sévère ?





Me MOUNTAGA TALL : Elle est profondément injuste d'une part et elle est aussi carriériste. Parce qu'on n'est pas président de la transition, parce qu'on n'est pas dans un gouvernement, on a tout perdu ? Mais, qu'est-ce que cette façon de réfléchir ? Les gens pensent que nous, on allait sous le soleil, sous la pluie, sous la poussière, sous les balles, sous l'impact des grenades lacrymogènes pour autre chose que le Mali ? Franchement !

Qu'ils regardent bien encore une fois ceux qui sont à M5. Nos ambitions ne peuvent pas être ces considérations qui sont derrière nous. Nous ne sommes pas des jeunes gens qui courent pour faire une carrière. Nous avons dit que le Mali allait à la catastrophe pire, que le Mali était menacé dans son existence en tant que république laïque, en tant que nation, en tant que démocratie. Et qu'il fallait le sauver. Ils pensent que tant qu'on n'est pas dans une institution, on a tout perdu ?

Nous on aura tout perdu, si on ne réussit pas à empêcher le Mali de sombrer. Mais aussi longtemps que nous serons dans ce combat, que nous aurions la force et la vigueur pour continuer et au cas où nous obtiendrions ce résultat, celui de sauver le Mali, nous aurons tout obtenu.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **En ce moment pourquoi vous avez réclamé la présidence de cette CNT ?**

Me MOUNTAGA TALL : Parce que nous pensons encore une fois qu'il n'y a aucune raison de se faire des complexes. Qu'il n'y a aucune illégitimité à dire que le changement doit être porté par les acteurs du changement si on veut atteindre le changement. Il n'y a pas de complexe. Il n'y a pas d'illégitimité à le dire. Mais de là à conclure que puisqu'ils ne sont pas assez responsabilisés pour conduire le changement, ils ont tout perdu, nous disons non. Nous veillerons à que le changement soit, ce qui est le plus important Mais il aurait été rapide d'obtenir ce changement avec les idées que nous avons.

Au M5-RFP nous avons réfléchi sur le changement, sur les actes à poser, si nous-mêmes étions là, pour aller vite. Maintenant, nous devons faire deux choses. Nous devons empêcher ceux qui veulent bloquer le changement. Cela va faire perdre beaucoup de temps au Mali, surtout que la transition est enfermée dans les délais extrêmement courts, qui ne sont pas d'ailleurs raisonnables. Donc, on va perdre beaucoup de temps et d'énergies.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **Donc vous demandez une prorogation du délai de la transition ?**

Me MOUNTAGA TALL : Je ne demande pas une prorogation du délai de la transition. Nous M5, aurions mieux négocié pour que ce ne soit

pas 18 mois. Et on avait d'ailleurs là-dessus, fait des annonces très claires. Nous étions sur deux ans. Le M5 avait soutenu deux ans clairement. Et nous n'aurions pas cédé.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **On a l'impression également aujourd'hui que le processus de mise en place du CNT a du plomb dans l'aile. Comment expliquer cette lenteur, ce retard dans la mise en place de cet organe ?**

Me MOUNTAGA TALL : Voyez-vous, vous venez de répondre à une question, j'allais dire moi-même à une accusation portée. Si le M5 avait été dans les affaires, croyez-vous réellement que la mise en place du CNT allait prendre tant des temps. Nous avons fini, nous, de réfléchir sur ce point avant même le départ du régime. Les choses se seraient passées plus rapidement, plus efficacement, plus utilement parce que nous étions prêts. Ce sont ces pertes de temps, ces dysfonctionnements que le M5 et le CNSP mis ensemble auraient pu éviter. Alors pour donner une image très claire : aujourd'hui la transition marche sur une seule jambe. Donc, elle ne peut pas aller aussi vite que si elle marchait sur ses deux jambes : celle de CNSP, et celle de M5. Donc les choses se passeront jusqu'au bout beaucoup plus lentement, parce que ce serait un exercice d'unijambiste au lieu de deux jambes

qui vont plus vite qu'une seule jambe.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : Et si le CNSP arrive à s'imposer à la tête du CNT. Quel sera le comportement du M5, on soupçonne déjà un militaire d'avoir des intentions du genre ?

Me MOUNTAGA TALL : Je vous ai dit, je le répète, ne présumons pas. Nous jugeons aux actes. Nous avons dit que ce n'était pas la surenchère pour le M5 de dire que nous voulons la présidence du CNT, nous voulons le 1/4 des membres de CNT pour donner un peu plus de vigueur à la transition. Nous attendons et nous apprécierons.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : Récemment, le rapport du vérificateur général a été donné au président de la transition Bah N'Daou qui, en commentaire a déclaré, ça sera le Mali ou dehors. Quel commentaire après cette phrase du président de la transition ? Une menace ?

Me MOUNTAGA TALL : Non, je ne pense pas qu'il faille considérer ce qui est dit comme une menace. Mais comme une profession de foi, une volonté de mettre un terme à certaines pratiques. C'est le combat du M5. Mais le rap-



port qui a été remis hier a trouvé une pile des rapports. Je pense qu'il faut aujourd'hui que chacun se dise que les rapports ne sont pas faits pour être empilés dans les tiroirs. Qu'ils sont faits pour être exploités. Et que pour cela il y a un certain nombre des conditions à réunir. Il faudrait que l'opinion pleinement informée exige qu'il en soit ainsi.

Il faut que les magistrats qui sont en première ligne soient mis dans les conditions, en responsabilité de faire leur travail avec la volonté ferme d'y arriver. Et il ne faudrait pas, c'est le

plus important, qu'il ait la plus petite entrave politique.

Si ces différentes conditions sont réunies, on pourrait arriver à l'essentiel. Que chacun se dise qu'il n'aura plus d'impunité au Mali et se comporte de façon responsable, digne et loyale.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : Un mot sur la libération de Soumaïla Cissé !





Me MOUNTAGA TALL : La libération de Soumaïla Cissé est heureuse pour tous les maliens : toute obédience politique, sociale, culturelle...

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : ...
Une libération qui a été obtenue contre la libération de plusieurs centaines des djihadistes !

Me MOUNTAGA TALL : Je me situe alors en dehors d'un cas ponctuel. De façon générale, je pense que tout ce qui peut permettre à des femmes ou à des hommes d'avoir le gain facile, doit être proscrit. Il faudrait, en matière de prise d'otages, qu'il ait une doctrine du Mali partagée avec les partenaires du Mali, partagée dans la communauté du Sahel pour avoir une seule et même conduite face aux preneurs d'otages. Aussi longtemps que cela ne serait pas fait, on va rester dans les cas particuliers. Et moi je pense qu'au niveau de l'État d'ailleurs au niveau de toute une communauté d'États, au niveau du Sahel, il faut éviter le cas par cas. Il faut avoir une doctrine. Et cette doctrine doit être clairement annoncée aujourd'hui au minimum par les États du Sahel et partagée avec tous ceux qui interviennent aujourd'hui dans cette région.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **On peut dire que libérer Soumaïla Cissé et trois autres otages contre deux cents terroristes, est-ce que le jeu en valait la chandelle ?**

Me MOUNTAGA TALL : Je vous ai très clairement répondu. Je peux reprendre. Je me réjouis de la libération de Soumaïla Cissé. Je l'ai même souhaité. Quand il a été libéré, je l'ai salué. Mais je pense que la gestion des cas particuliers ne pourrait jamais permettre de gérer un problème général. Il faut aller vers une doctrine pour l'avenir.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **Nous sommes pratiquement à la fin de cette émission. Un dernier mot à l'endroit des militants du CNID.**

Me MOUNTAGA TALL : Vous savez, beaucoup des gens disent beaucoup des choses du CNID sans aller dans les analyses de fond. Le CNID aujourd'hui, doit être considéré comme un parti miraculé. D'abord, une révolution mange ses enfants. Le CNID, nul ne le contexte, a été en première ligne pour l'instauration de la démocratie au

Mali. Il a pu survivre.

Deuxièmement, le CNID a été le premier à s'opposer au pouvoir installé après la transition de 1991-1992, a tout donné pour ce combat et a tout subi : les prisons, les relèves de ses cadres dans l'administration, les marchés publics interdits à ses militants opérateurs économiques, toutes les portes fermées. Nous avons tenu bon.

Aujourd'hui encore, dans les difficultés de toute nature, nous tenons bon. Et le CNID, chacun en convient, n'est peut-être pas arrivé aux affaires, mais fait partie des rares partis politiques au Mali où le militantisme n'est pas un vain mot, où tout ce qui est exigé d'un parti politique est appliqué.

Alors, quand on me demande de dire un mot pour les militants du CNID, je dis toute ma reconnaissance, toute ma fierté pour ces femmes et ces hommes qui ont mis les idéaux du parti avant tout. Et qui ont tout donné, qui ont beaucoup perdu pour cela.

Merci à vous, femmes et hommes d'hier, d'aujourd'hui et sans doute de demain !

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : **Merci Maître d'avoir accepté de nous recevoir chez vous.**

Me **MOUNTAGA TALL** : C'est moi. Merci infiniment d'être venu.

OUMAR B. SIDIBÉ "RENOUVEAU TV" : Ainsi prend fin cet autre numéro de votre émission "Invité Politique", qui avait comme invité, aujourd'hui Me Mountaga Tall, président du CNID-FYT et figure emblématique du mouvement du 5 Juin.

Je vous remercie pour votre fidélité. Je vous donne rendez-vous très bientôt, pour un autre numéro de cette émission.

■ Transcription réalisée par Moctar SOW



An advertisement for SAMA money transfer services. The top part has a green background with the SAMA logo (a blue square with "SAMA" in yellow and "transfert d'argent" below it) and the text "Transfert d'argent" in large blue letters. Below this, on a dark blue background, it says "ECONOMISEZ JUSQU'À 40% SUR VOS FRAIS DE TRANSFERT D'ARGENT" in white and yellow. At the bottom, there is a green button with the website "www.sama.money" and a mouse cursor. On the right side, there is a circular inset image of a smiling woman wearing a black hijab and a red top.

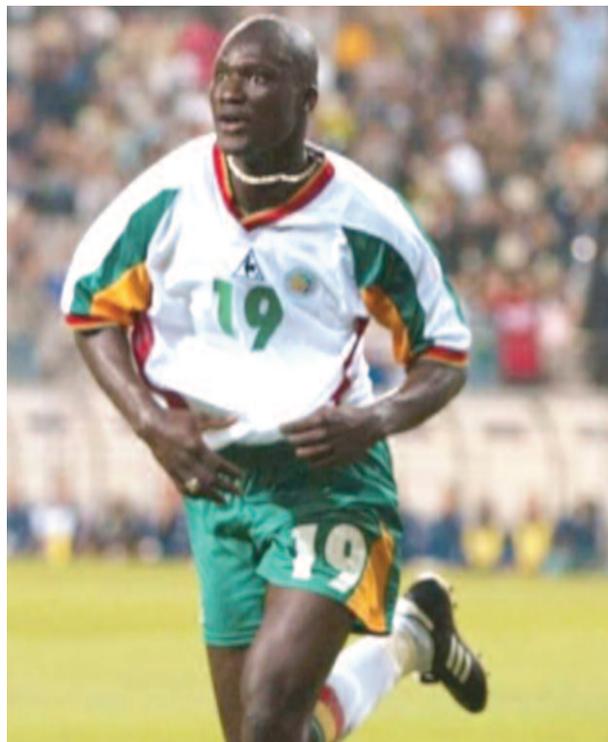
An advertisement for malikile.com. The logo "malikile.com" is prominently displayed in black. Below it, in smaller text, it says "La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services!". To the right, there is a smartphone displaying a news article with the headline "MIGRATION IRREGULIERE : 49 MALIENS PERISSENT EN MER". The background is white with some faint lines suggesting a document or interface.

Awa Sylla

Seigneur 2020 continue sa route. Papa Bouba diop l'ancien international sénégalais qui nous avait fait rêver au mondial 2002 vient de rendre l'âme aussi.

Que son repose en paix.

Sacrée année, 2020 qui es-tu?



RFI Afrique

Les autorités éthiopiennes affirment avoir pris « le contrôle complet » de Mekele, la capitale de la région dissidente du Tigré. Cette annonce survient après 48 heures de tirs d'artillerie contre la ville mais elle n'a, pour l'instant, pas pu être vérifiée de source indépendante, car la région est toujours coupée du monde depuis 25 jours. L'accès des humanitaires est empêché et les télécommunications sont toujours coupées.



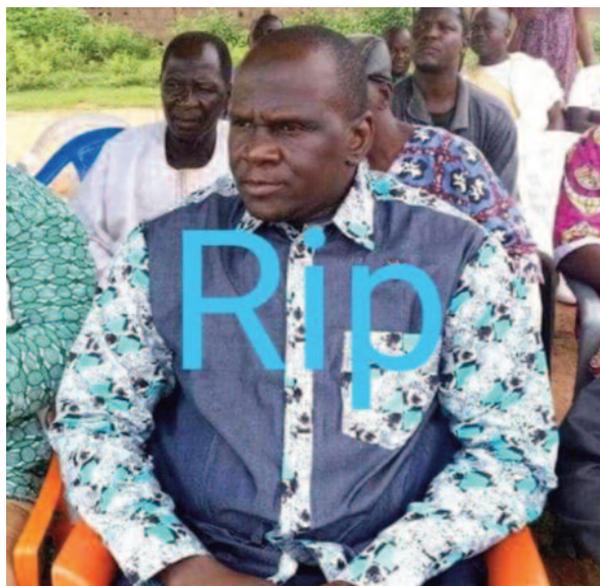
Hamidou Bocoum

Amadou Toumani Touré dit Vieux Ambassadeur du Mali en Libye, petit frère du Président A, est décédé ce matin à Bamako. Vos prières



Figaro du Mali

Modibo Dembele, maire sous les couleurs de l'URD, dans la commune Ngabacoro Droit est décédé ce dimanche à l'âge de 58 ans. Son enterrement est prévu pour demain lundi à 14h à son domicile, non loin de la mairie de N'Gabacoro Droit.



Attaque sur l'axe Severe-Bandiagara

Ce matin, un transport en commun a été attaqué par des hommes armés. Selon nos confrères de "Niono Infos", les blessés ont été évacués au Csref de Bandiagara pour recevoir des soins adéquats.



COMMUNIQUÉ

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et l'ensemble du personnel du Département ont le regret d'annoncer le décès, dans la nuit du 26 au 27 Novembre 2020, à Gao, du *Lieutenant-Colonel Sapeur Pompier Abdoul Karim COULIBALY*. La Cérémonie militaire aura lieu à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Sogoniko, ce Di-

manche à partir de 09 heures. L'enterrement aura lieu, le même jour, à 10 heures, dans leur grande famille à Sebenicoro. Que son âme repose en paix. AMINE



Equipement de l'armée : Assimi Goita remet un lot de matériels aux troupes

Le vice-président de la transition chargé des questions défense et sécurité a remis un important lot de moyens de combat, constitué de 200 pickup et de beaucoup d'armes individuelles et collectives. Des moyens qui serviront à renforcer les capacités opérationnelles des Famas qui en ont tant besoin pour conduire efficacement des opérations d'envergure. Organisée par le ministre de la défense et des anciens combattants, cette remise était placée sous la Présidence du Colonel Assimi Goita, Vice-Président de la Transition en charge des questions de défense et sécurité. Les bénéficiaires se sont dit satisfaits de ces équipements, adaptés à leurs besoins sur les théâtres d'opérations .

il s'agit de :

L'Armée de l'air, l'Armée de terre , le Génie la Garde nationale , la Gendarmerie nationale qui sont en général sur la première ligne des opérations .

Lesdits véhicules sont dotées d'armes lourdes.

Beaucoup d'autres matériels sont mis à la disposition des forces de défense et de sécurité dans le processus de refondation du Mali et de son Armée. Il convient de saluer les autorités de la transition pour leur efficacité dans la discrétion. Vivement d'autres remise pour le grand bonheur des hommes et pourquoi pas du Peuple malien? Vive l'Armée au service de la Nation. Vive la république.



VISITE DU M. MOHAMED SALIA TOURE, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DES METIERS DU MALI (APCMM)

Le Ministre Mohamed Salia TOURE a rendu une visite de courtoisie et guidée à l'Assemblée Permanente des Métiers du Mali (APCMM) en compagnie d'une forte délégation de son Cabinet.

Après avoir assisté à la présentation de l'APCMM, le Ministre a remercié l'APCMM pour l'accueil qui lui a été réservé. Il a témoigné sa grande disponibilité et sa volonté d'accompagner l'APCMM qui est au service de l'artisanat pour la formation professionnelle et la création d'emplois.

Le Ministre a annoncé certaines activités du Plan d'Actions de son département en chantier, notamment :

- L'ouverture du Centre de Formation Professionnelle de Senou,
- La Bourse de l'emploi et de formation professionnelle ,
- Projet pour la mobilisation des compétences de la diaspora en partenariat avec l'UNESCO,
- Table ronde sur le financement de la formation professionnelle,
- Rentrée solennelle de la formation professionnelle,
- Programme National de Labélisation des Entreprises,
- États généraux de la formation professionnelle.

La rencontre a pris fin par une visite guidée du Centre de Ressources pour l'Artisanat de l'APCMM.

Ministère Emploi

Formation_professionnelle



Ammy Baba Cisse

Incroyable ! C'est maintenant que l'ORTM songe à poser le débat sur le blocage du CNT.



La plateforme Espérance Nouvelle Djiguiya Kura fait de nouvelles adhésions.

« Pour le CNT, on pouvait prendre un apprenti de sotrama, un cultivateur, un soudeur, un mécanicien, un enseignant, un médecin, un juge. Ça vaut mieux que ce folklore »
Clément Dembelé

« L'affaire du CNT ne doit pas être l'affaire de personnes instruites. »
Clément Dembelé

« Le CNT aurait pu être constitué de 15 personnes. » Clément Dembelé

« J'ai été consulté pour intégrer le CNT, mais j'ai refusé car c'est pas là où je veux aller. » Clément Dembelé

« 95% des politiciens maliens n'aiment pas le Mali, ils n'ont jamais aimé le Mali. » Clément Dembelé

« Il y a des politiciens de qualité, quelques uns qui sont bons. » Clément Dembelé

« Tout président qui recule en abrogeant un décret ne finit pas son mandat au Mali. » Clément Dembelé

Jamais d'ingratitude! Jamais d'acharnement! Jamais de trahison de confidences ! Prêt à tout pour les hommes d'honneur, ceux d'hier et d'aujourd'hui



La Clinique Pasteur reçoit des hôtes de marque de la présidence suite aux cas de covid19

Attention, Kaou Djim n'est pas un citoyen ordinaire. Il est rapproché maintenant.

"La génération de 1991, la génération intermédiaire et la génération montante doivent travailler ensemble." Sinko Coulibaly

"Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des maliens au bord de la route pour dire qu'il y a de bons maliens ou de mauvais maliens, des maliens pour ou des maliens contre." Sinko



"Le pays était géré en dehors des institutions. Les décisions se prenaient en famille et dans les grins." Sinko Coulibaly

"Nous sommes à trois mois pour la transition. Cela ne nous permet pas d'évaluer si ça va réussir ou pas." Sinko Coulibaly

"La racine de l'irruption des militaires dans la scène politique, c'est la faillite de la bonne gouvernance." Sinko Coulibaly

"Les politiques étaient les premiers à parler de coup d'État en 2012." Sinko Coulibaly

"Ce qui s'est passé le 22 Mars et le 18 Août n'était pas normal. Il faut travailler à changer les choses." Sinko Coulibaly

"Tout le monde a regretté ce qui s'est passé le 22 Mars 2012, moi en premier." Sinko Coulibaly

"Ma conception de la démocratie, c'est la volonté populaire." Sinko Coulibaly

"Nous sommes très contents de notre appartenance à espoir Mali Kura et au M5 RFP" Sinko Coulibaly

"On continue à m'appeler Général par habitude pour beaucoup de personnes." Sinko Coulibaly

"Même si j'ai quitté l'armée, je continue à garder des contacts sincères et étroits avec l'armée." Sinko Coulibaly

En Guinée une ministre aurait détourné 200 milliards de francs guinéens.

L'ancien ministre Hamed Sow sur l'élection de Joe Biden : « Une lueur d'espoir »



La victoire de Joe Biden et les 1ers actes posés à travers les nominations de femmes et d'hommes expérimentés et compétents en matière d'économie, d'environnement et de diplomatie, pourraient donner une certaine embellie à cette année noire 2020. La partie ne serait totalement gagnée que par la victoire du Parti Démocrate pour les deux postes de sénateurs en Géorgie, le 5 janvier 2021.

« America is back » clame d'ores et déjà le prochain 46ème Président des États-Unis. Retour donc au multilatéralisme. Avec une sorte de dream team composée pour l'instant d'Anthony Blinken au Secrétariat d'Etat, Jake Sullivan Conseiller à la Sécurité Nationale, Alejandro Mayorkas (d'origine hispanique) comme Secrétaire à la Sécurité intérieure (superviseur de la politique migratoire) ... ainsi que l'inoxydable John Kerry en charge du climat, sans oublier Janet Yellen - ex Présidente de la FED, pressentie pour le Secrétariat au Trésor et la 1ère femme au renseignement national : Avril Haines. Objectifs premiers : réchauffement des relations avec les alliés européens et reconstitution de la communauté internationale des dominants : USA, UE et Conseil de Sécurité.

La nomination de Linda Thomas-Greenfield au poste d'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU (si elle est confirmée par le Sénat qui pourrait rester avec une majorité du Parti Républicain) serait symptomatique de cette partie de l'Amérique ouverte et tolérante. Cette nomination devrait avoir son pesant d'or pour l'Afrique, quand on sait que 80% des débats du Conseil de Sécurité concerne l'Afrique. Elle vaut son pesant de platine, quand on y ajoute que le retour de la cohésion de la Communauté internationale pourrait marquer la fin des dinosaures prédateurs à la tête de bon nombre d'états africains. L'explosion démographique et l'inadaptation des systèmes de production font de l'Afrique une menace réelle pour les intérêts de l'Occident. Les tendances exponentielles de l'immigration, le basculement d'une large frange des jeu-

La DIRPA réagit à la vidéo de la télévision « ARTE » : Halte aux dénigrement et à l'intox



La Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées du Mali (DIRPA), a réagi vivement, hier jeudi 26 novembre 2020, dans sa salle de réunion, à la vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, intitulée : « Mali : une armée dans le collimateur », publiée par la chaîne de télévision ARTE.

Le Directeur Général sortant de DIRPA, le colonel Diarran Koné et ses compagnons d'arme en l'occurrence, le lieutenant-colonel Bengaly Halidou Maïga, Chef de division Approvisionnement et Marchés Publics et Boubacar Diallo, Chargé de Communication au Ministère de la défense et des Anciens Combattants, « se sont interrogés sur l'intention cachée derrière cette vidéo qui n'a d'autres fins que de nuire à la réputation, au courage et à l'abnégation des Forces Armées du Mali, qui se battent nuit et jour au péril de leur vie, pour sauver la patrie. C'est un montage grotesque, propagandiste et subversive de nature à semer la panique et le doute au sein de la population malienne », ont-ils qualifié.

Selon le Colonel Diarran Koné, « les auteurs de cette vidéo ont exclusivement ciblé les interlocuteurs en situation difficile de l'armée tels que les punis, les radiés, les veuves..., afin d'assouvir leur soif de dénigrement. Tout ce qu'ils ont relaté dans cette vidéo datent de très longtemps. Aujourd'hui, la situation de l'armée a beaucoup changé », a-t-il ajouté.

Le conférencier appelle à la vigilance de toute la population malienne et leur demande de ne pas céder à la dispersion, au chantage et au dénigrement de leur armée. Il demande aussi à la population de rester debout derrière les FAMA pour sauver le Mali de l'essentiel.

Pépin Narcisse LOTI

Source : Mali Demain

nesses désespérées dans le judaïsme, dans le lit des narcotrafiants, dans le petit et grand banditisme constituent des risques de déstabilisations aux dimensions universelles.

D'où l'impérieuse nécessité de l'émergence d'une nouvelle classe de dirigeants africains, patriotes et compétents. L'Occident a l'intelligence de ses intérêts. Ceux-ci convergeront bientôt avec l'enclenchement d'un véritable processus de développement de l'Afrique par ses nouveaux dirigeants.

« Le jour éclaire mieux »

Dr. Hamed Sow

Tombouctou : Qui est le nouveau Gouverneur Bakoun KANTÉ ?



Nommé en Conseil des ministres en sa séance du 25 novembre 2020, le Commissaire Divisionnaire Bakoun KANTÉ, désormais Gouverneur de la ville mystérieuse, pétri de talent occupait le poste de Chef de Cabinet du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile depuis le mois de janvier 2020.

Agé de 40 ans, le plus jeune des Gouverneurs de la transition et dans l'histoire de la Police malienne dispose de nombreuses expériences dans la gestion de la Sécurité Intérieure ainsi que l'administration malienne. Il a été de 2008 à 2009 Commissaire Adjoint de la ville de Tombouctou où il vient d'être nommé Gouverneur, le 25 novembre dernier. C'est dire que l'homme est à sa deuxième mission de l'Etat dans la Ville des 333 Saints. De 2009 à 2012, Commissaire Adjoint du 2ème Arrondissement de la ville de Sikasso, il occupe le poste de Commissaire Adjoint du 1er Arrondissement de Bamako de 2012 à 2014. De février à octobre 2014, il a été nommé Commissaire Chargé du 1er Arrondissement de la ville de Kayes.

L'enfant de Sougoula (Ouelessébougou) est un diplômé de Maîtrise en Droit privé, Option Carrière Judiciaire de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (FSJE) du Mali. Il est détenteur de plusieurs autres diplômes supérieurs dont celui de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité au Cameroun (EIFORCES), d'un Brevet d'Études Supérieures de Sécurité, Ecole de Guerre, d'un Master en Relations Internationales en option Sécurité Internationale de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC),

Le Commissaire Divisionnaire Bakoun KANTÉ dispose également d'une riche expérience au sein de l'Administration dont il se servira avec les populations de Tombouctou pour conduire de réelles politiques de développement local de la région. Puisqu'il a été Conseiller Technique au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Chef de la Cellule de Coordination des Opérations des Forces de Sécurité, Point focal des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

Il fut également membre de la Commission de réflexion sur la culture du travail interministériel de la Primature en matière de défense et de sécurité, dans le cadre de la création du Conseil de Sécurité nationale (CSN). Il a été membre de la Commission interministérielle (Primature) dénommée "Task force" pour la mise en place du Centre National d'Alerte Précoce et de Réponses (CNAP). Aussi, il a plusieurs fois représenté le Mali dans des séminaires et ateliers de formation à travers le monde.

Marié et père de 04 enfants, le Commissaire Divisionnaire Bakoun

Commissariat de police du 16ème arrondissement : Un faux militaire et deux de ses complices aux arrêts



Les limiers du Commissariat de Police du 16ème Arrondissement sous l'égide du Commissaire Principale Fanta GOÏTA et son adjoint, le Commissaire Sory TOUNKARA, ont mis hors d'état de nuire un faux militaire et deux de ses complices dans la journée du 16 novembre 2020. Cette arrestation est survenue suite à l'information donnée par un individu qui avait déjà porté plainte le mois d'octobre dernier pour vol de sa moto tricycle.

En effet, suite à l'information donnée par une victime affirmant apercevoir dans la zone industrielle de Bamako, sa moto tricycle récemment volée à Sabalibougou Courani le mois d'octobre dernier, sans plus tarder le Commissaire Principale Fanta GOÏTA a diligenté une équipe de sa Brigade de recherche sur les lieux. Sur place les limiers du 16ème Arrondissement ont interpellé et conduit au commissariat le détenteur de la moto volée. Interrogé sur la provenance de ladite moto, le mis en cause a affirmé l'avoir acheté avec un certain Soma qui serait un militaire. Les investigations poussées ont permis l'interpellation de ce dernier le 20 novembre 2020 et qui est en réalité un faux militaire. Interrogé à son tour, il passe aux aveux en reconnaissant avoir volé la moto tricycle et dénonçant deux de ses complices qui ont aussi été arrêtés. Il va plus loin en affirmant être l'auteur de plusieurs cas de vol de moto un peu partout dans les différents quartiers du District de Bamako. Une perquisition de leur domicile a permis la saisie de trois autres motos "djakarta", deux moto "Sanili", une machette, un groupe électrogène, un panneau solaire et des effets militaires (tenue camouflée, rangers, sac à dos, cagoule). Une enquête reste ouverte pour interpellier d'éventuels complices. Ces trois malfrats seront déférés devant le procureur de la république près le tribunal de grande instance de la Commune I du District de Bamako où ils répondront de leur acte.

Le Commissaire Principale Fanta GOÏTA et son Adjoint le Commissaire Sory TOUNKARA ont profité de cette occasion pour appeler la population à collaborer davantage avec les forces de sécurité afin de mettre hors d'état de nuire les bandits de grand chemin.

Bravos aux hommes !

KANTÉ, Chevalier de l'Ordre National du Mali parle et écrit couramment le Bamanankan, le français et l'anglais ; il aime la lecture, le cinéma et le sport.

Pape Cinq Étoiles KONÉ

Coup de tonnerre : La révision de la Constitution du Bénin opérée en novembre 2019 est rejetée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)



Dans une requête adressée à la Cour, un citoyen béninois a attaqué le processus de révision de la Constitution et demandé une annulation. « Le Requérent a demandé à la Cour de constater que les instruments pertinents des droits de l'homme ont été violés, dire et juger que la République du Bénin a perpétré le crime de changement anticonstitutionnel en opérant une révision de la Constitution et en s'accaparant les pouvoirs du législatif et en manipulant les règles sur la vacance du pouvoir en dehors de tout consensus et de tout recours au référendum par l'entremise des neuf (9) membres du comité des experts, des dix (10) députés initiateurs de la révision de la Constitution et de quatre (4) conseillers de la Cour constitutionnelle, Ordonner à la République du Bénin d'annuler la décision DCC 2019-504 du 06 novembre 2019 et la loi n°2019-40 portant révision de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et toutes les lois qui en seront dérivées puis de procéder instamment au rétablissement de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 », informe la cour dans son communiqué. Le requérant a notamment dénoncé à la cour que « la loi portant révision constitutionnelle n°2019-40 du 07 novembre 2019 n'a pas emporté l'adhésion d'une importante partie de la population » et qu'« elle a été adoptée, clandestinement et en urgence, par un Parlement qui n'est pas représentatif de la population béninoise ».

Mauritanie : Plusieurs orphelins de victimes du massacre d'Inal arrêtés à Nouakchott

36 Négro-Mauritaniens ont été arrêtés, samedi 28 novembre, alors qu'ils tentaient de marcher en direction de la tribune officielle où le président Mohamed Ould Ghazouani assistait à un défilé militaire, à l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance nationale. Pour une partie de la communauté négro-africaine, la fête nationale est synonyme de deuil depuis ce 28 novembre 1990 où 28 officiers noirs ont été exécutés sur une base militaire à Inal, près de Nouadhibou, la capitale économique. Chaque année, ce triste anniversaire est célébré par les parents des victimes. Les organisateurs de cette manifestation annuelle affirment avoir été violemment chargés par les forces de police, alors qu'ils voulaient se diriger pacifiquement vers la tribune officielle pour attirer l'attention du chef de l'État, Mohamed Ould Ghazouani, sur

Djibouti : Lance la construction d'un chantier naval



Djibouti vient de lancer la construction d'une infrastructure quasi unique en Afrique : un chantier naval. Depuis une dizaine d'années, le pays ambitionne de devenir un carrefour du commerce maritime international. Les autorités espèrent que le chantier naval, dont la première pierre a été posée ce jeudi 26 novembre, permettra d'atteindre cette ambition.

2ans de construction. 200 millions de dollars. Djibouti n'est pas peu fier de son projet. « Le pays devait se doter d'une telle infrastructure qui n'existe nulle part ailleurs dans la région », a déclaré le président Ismaël Omar Guelleh. En effet, l'autre chantier naval africain se trouve en Côte d'Ivoire. Ce site, réalisé au sein de l'ancien port de Djibouti-Ville, permettra la réparation, l'entretien et la maintenance des navires. « Djibouti va pouvoir devenir un guichet unique », précise Aboubaker Omar Hadi, président de l'Autorité des Ports. Le chantier naval proposera ainsi la fourniture d'hélices, de gouvernails, de safrans ainsi que des réparations moins lourdes comme celles des pompes, valves, systèmes de navigation et moteurs. Une cale sèche constituera l'équipement majeur. Elle pourra soulever et maintenir hors de l'eau des navires gros porteurs de 217 m de long, 37 m de large et 10 m de hauteur.

Dizaine de ports en projet

Damen Shipyard a été choisie pour réaliser le chantier naval. La société néerlandaise formera également ingénieurs et étudiants djiboutiens. 300 emplois directs et 1 500 indirects doivent à terme être créés.

Le projet s'inscrit dans la volonté djiboutienne de devenir un carrefour maritime international. Le pays possède déjà 6 ports. Il compte en construire une dizaine d'autres. Une vision due à la position privilégiée du pays, sur la Mer Rouge, au cœur de la deuxième route maritime commerciale du monde, avec 3 000 navires gros porteurs à destination de l'Europe qui transitent au large de ses côtes chaque année.

Source : RFI

l'absence de justice dans l'affaire de la base militaire d'Inal. Alassane Dia, un membre de l'organisation, décrit les événements : « La répression a été violente. Les policiers se sont attaqués aux manifestants, arrachant leurs banderoles, tabassant beaucoup d'entre eux et arrêtant un grand nombre d'entre eux. ». La marche avortée avait plusieurs objectifs. « Elle visait à protester contre l'impunité, à réclamer l'abrogation de la loi d'amnistie de 1993 qui absout les crimes qui ont été commis entre 1989 et 1991, et à demander que les auteurs de ces crimes soient jugés », explique Alassane Dia. Les membres du collectif n'ont pas été autorisés à rendre visite à leurs camarades arrêtés, selon Alassane Dia. RFI a tenté de joindre les autorités mauritaniennes pour un commentaire sur ces arrestations, mais sans succès.

EAU MINÉRALE DIAGO NATURELLE

SANTÉ • PURETÉ • LÉGÈRETÉ



SPRIT

SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

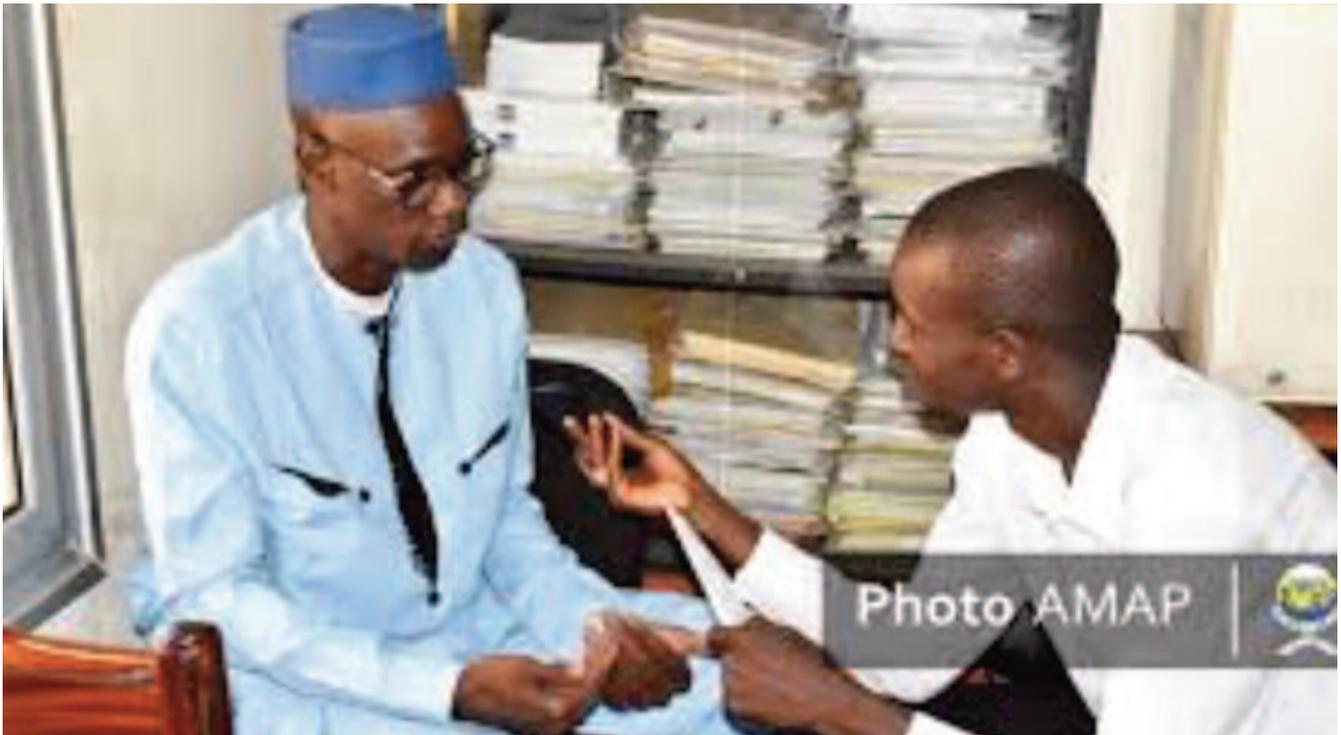
Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

MATD : Les bricolages du ministre pour casser la grève des administrateurs.

L'actuel ministre de l'Administration territoriale, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maiga, n'était sans doute pas aux premières loges pour se souvenir et tirer les enseignements des bricolages du régime IBK pour casser la grève des enseignants signataires. Comme aujourd'hui, le régime défunt avait cru pouvoir suppléer les grévistes par des intérimaires, des contractuels ou autres agents non qualifiés. Mais comme hier, la méthode risque de faire long feu et les dégâts collatéraux seront difficiles à corriger.



Les agents des services de l'Administration publique et des collectivités territoriales sont en grève illimitée depuis plus d'un mois. Cette situation très préjudiciable aux populations n'est pas près de trouver une issue favorable car la Plateforme d'action commune formée dans ce cadre vient de décider de la poursuite de la grève, au cours d'une assemblée générale tenue dans les locaux du Gouvernement du District de Bamako. L'une des conséquences de cette grève réside dans la gestion des centres d'état civil, la légalisation et la certification des actes ainsi que l'élaboration, l'adoption et la transmission des budgets primitifs des collectivités territoriales. Pour éviter un blocage total du travail de l'administration publique et soulager les populations maliennes, le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) vient d'adresser une lettre-circulaire aux Maires, Présidents des Conseils de Cercle,

Présidents des Conseils régionaux et aux Présidents des Autorités intérimaires et Collèges transitoires, avec pour objet la « Continuité des services rendus par les collectivités territoriales aux populations ». Il s'agit d'une lettre-circulaire visant la prise de mesures correctives pour assurer le service public. La grève illimitée décrétée le 19 octobre 2020 par les quatre syndicats des travailleurs de l'Administration territoriale et des collectivités est entrée dans sa seconde phase avec la décision des syndiqués de poursuivre le mouvement « jusqu'à l'aboutissement total de toutes les revendications ». Non seulement l'assemblée générale a décidé de poursuivre son combat, mais elle lance par ailleurs un appel à « toutes autres structures partageant les points de vue de la Plateforme pour faire aboutir sa lutte dans l'intérêt des militants et du Mali, menacé par l'irresponsabilité et le mépris des autorités », indique le communiqué final de

l'assemblée générale.

Le second point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale portait sur la récente « nomination massive des militaires aux postes de gouverneur ». Bien que l'assemblée reconnaisse « la légalité de ces nominations », elle « a jugé celles-ci comme méprisantes, insultantes et provocatrices dans la mesure où nul n'ignore que la priorisation des administrateurs à ces postes est une de leurs plus fortes demandes ». On peut comprendre l'indignation de la Plateforme face à des nominations que même une partie de la classe politique et de l'opinion malienne a fortement critiquées. Cependant, les administrateurs sont engagés dans un bras de fer avec les autorités de la Transition dominée par les militaires qui n'ont pas l'habitude de voir leurs décisions contestées. Aussi longtemps que durera leur grève, les administrateurs devraient s'attendre à des coups bas de la part de militaires qui se mo-

quent totalement de principes démocratiques. C'est ainsi que pour assurer la continuité de l'État dans la distribution du service public autant que pour mettre en échec la grève illimitée des administrateurs, le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, dans une lettre-circulaire adressée à ses services déconcentrés, enjoint aux Maires, Présidents des Conseils de Cercle, Présidents des Conseils régionaux et aux Présidents des Autorités intérimaires et Collèges transitoires de prendre une série de mesures visant « à assurer la continuité du service public des collectivités territoriales » au bénéfice des populations maliennes éprouvées par la grève illimitée des administrateurs depuis plus d'un mois. Ladite lettre est essentiellement basée sur deux points : « **la continuité du fonctionnement courant des collectivités territoriales** » et « **la gestion des centres d'état civil** ».

S'agissant de la gestion des centres d'état civil, le Ministre rappelle ce qui suit : « **En qualités d'Officiers d'état civil, vous avez la lourde responsabilité de délivrer les actes d'état civil (naissances, décès, etc.) et de procéder à la célébration des mariages** ». C'est pourquoi, poursuit la lettre-circulaire, « Il vous appartient, le cas échéant, de procéder au remplacement temporaire du personnel administratif manquant parmi les agents contractuels ou fonctionnaires des collectivités territoriales ou de l'État disposant des aptitudes requises pour exercer les tâches d'appui aux Officiers d'état civil ». Pour appuyer ce rappel, la lettre précise que « **Ces mesures visent à rendre fon-**



tionnel (sic), les centres d'état civil sans délai ».

Le Ministre de l'Administration territoriale et de l'Administration rappelle aussi l'obligation qu'ont les différents responsables à tous les niveaux de « légaliser toute signature apposée en leur présence par leurs administrés connus », « à certifier conforme (sic) à l'original les copies qui leur sont présentées ». A ce titre le patron du MATD est formel et précise ce qui

suit : « **Il est de votre responsabilité d'assurer l'effectivité de ce service pour les usagers** ». Le dernier point concerne « **l'élaboration, l'adoption et la transmission pour approbation des budgets primitifs des collectivités territoriales** ». Les directives de la lettre-circulaire dans ce cas sont les suivantes : « **Pour les collectivités territoriales n'ayant pas encore adopté leur budget, je vous invite sans délai à recourir aux services déconcentrés de l'État de vos ressorts effectifs afin de bénéficier de leurs appui-conseils dans l'élaboration et l'adoption de vos budgets respectifs** ». Les Gouverneurs et les Préfets seront mis à contribution pour « la phase d'approbation » des projets de budget.

Comme on peut le constater, le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation s'inscrit dans la durée de la grève illimitée des administrateurs. On pourrait en déduire qu'aucun accord entre les grévistes et le Gouvernement ne semble en vue, ce qui dénoterait de la radicalisation des positions des deux parties. Se pose encore l'opportunité de la grève en cette période de Transition destinée à la mise en route des instruments devant





conduire le Mali vers des élections crédibles et pacifiques. La période transitoire ne doit-elle pas voir un moratoire général sur les grèves, sans préjudice des libertés syndicales, pour ce qui constituerait une participation citoyenne à la reconstruction nationale ? Il appartient aux autorités de la Transition d'engager un débat franc sans donner l'im-

pression que les militaires veulent en imposer aux syndicalistes comme dans un camp militaire. L'une des faiblesses des militaires au pouvoir depuis le 18 août 2020 est dans la communication et leur volonté de tout militariser. Le Mali a plus que besoin de tous ses enfants pour mener la Transition à bon port car nul ne peut dire combien serait catastro-

phique pour le pays un échec de la Transition qui a déjà consommé trois mois sur dix-huit. La Transition sera réussie par l'implication de tous à travers le dialogue et la concertation.

■ **Diala Thiény Konaté**



Journée internationale des droits de l'enfant à Gao : Les défenseurs de la région constatent et s'engagent

Le 26 novembre, les enfants de Gao ont célébré la Journée internationale de l'enfant, dans la salle de conférence du Gouvernorat de la Région. Tous les 20 novembre de chaque année, le monde consacre les droits des enfants, à travers la célébration de cette journée. Pour cette édition 2020, les enfants et tous les acteurs régionaux impliqués dans leur protection ont répondu présents.

Parrainée par l'UNICEF, cette cérémonie a essentiellement été marquée par des allocutions. Tour à tour, la Représentante de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la troisième adjointe au Maire de la ville de Gao, de la Présidente du parlement des enfants de Gao, du Conseiller spécial du Gouverneur de Région et du Chef du Bureau Régional de la MINUSMA, ont pris la parole, et tous ont reconnu les défis qui entravent la promotion et la protection des droits et intérêts des enfants. Également présent, le représentant de l'UNICEF, Mahamane Badou DOLOINTHIE, a

quant à lui souligné la reconnaissance des droits de l'enfant par les Nations Unies en 1989 dans la Convention sur les droits de l'enfant. La protection de l'enfance est encore loin d'être atteinte dans la région de Gao, en raison de l'instabilité provoquée par la crise et toujours en vigueur. Face aux autorités régionales, aux représentants des organisations non-gouvernementales à ceux des agences des Nations Unies ainsi qu'à tous les enfants, Mohamed EL-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA, s'est lui aussi exprimé. M. SOUEF a plaidé pour une « responsabilité collective » afin de surmonter les défis que

représentent la protection et la promotion des droits des enfants dans la région. « L'envergure de ce phénomène qui vise à enrôler des enfants dans les groupes armés doit mobiliser toute notre attention et une réponse collective appropriée afin de protéger ces enfants forcés de commettre, d'être témoins ou victime de violations et violences graves », a-t-il soutenu, avant d'avertir : « cette situation met en danger le développement physique et affectif de l'enfant et constitue un frein à toute paix pérenne ». Malgré ce constat Fatoumata Abdoulaye Diallo, la Présidente du Parlement des enfants de Gao, affiche un certain optimisme. Elle se réjouit de la mise en place d'un Centre de Transit et d'Orientation à Gao qui héberge actuellement de nombreux enfants qui combattent au sein de groupes armés.

Tout en saluant l'engagement et les actions concrètes entreprises par les Autorités maliennes en charge de la protection des enfants victimes du conflit armé, le Chef du Bureau de la MINUSMA dans la région de Gao, a tenu à « renouveler la disponibilité de son organisation à accompagner tout effort visant à la protection et à la promotion des droits des enfants au Mali ».

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA





16 jours d'activisme : Oranger le monde contre les violences faites aux femmes et aux filles

Depuis le 25 novembre dernier et jusqu'au 10 décembre prochain, le monde vit au rythme de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Dénommée 16 jours d'activisme cette campagne annuelle est aussi mondiale. Cette année, le thème international est « Orangez le monde : financez, intervenez, prévenez, collectez ! ». La MINUSMA et le Système des Nations Unies ne sont pas en reste et apportent leur soutien à la lutte du Gouvernement, des associations et des ONG contre ce fléau.

Décrétée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1991, cette quinzaine permet de mener des actions mondiales en faveur de la prévention et de l'élimination des violences faites aux femmes. Les dates du 25 novembre et du 10 décembre n'ont pas été choisies par hasard. Le 25 novembre est la date à laquelle, en 1960 est survenu l'assassinat brutal des sœurs Mirabel, des militantes des droits des femmes en République Dominicaine. Le 10 décembre quant à elle, est la journée internationale des droits de l'homme.

Au Mali, la situation reste préoccupante...

La Mission de paix des Nations Unies au Mali, la MINUSMA, est dotée d'une Unité Genre et d'un Bureau de Protection de la Femme. Ces

deux entités travaillent quotidiennement, à travers des formations, des appuis techniques et logistiques et des plaidoyers, à la fois pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG), y compris les violences sexuelles liées au conflit. Elles agissent aussi pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans les différents processus en cours au Mali et dans le cadre de l'exécution du Mandat de la Mission.

Le 26 novembre dernier, invités du point de presse bimensuel en ligne de la MINUSMA, animé par son porte-parole Olivier Salgado, Catherine Andela, Cheffe de l'Unité Genre et Oshcard Kouadio, Chef par intérim du Bureau de la Protection des Femmes, ont dépeint un tableau de la situation des VBG au Mali et de la contribution de la MINUSMA pour y faire face.

Répondant aux questions des journalistes, Mme Andela a illustré l'ampleur des violences contre les femmes au Mali par quatre données statistiques sérieuses provenant du système de Gestion des informations sur les VBG (GBVIMS). Pour l'année 2019, ce sont 2021 cas de violences basées sur le genre qui ont été rapportés. En 2020 ce chiffre a augmenté de 47%, le portant à 2981 cas. Au cours de cette même année, 4617 incidents ont été enregistrés, dont 36% sont des violences sexuelles, et 99% de personnes survivantes sont des femmes, dont 45% d'entre elles, des filles de moins de 18 ans. Ces données sont disponibles dans le rapport du Secrétaire Général 2019 publié sur le site de la MINUSMA, et le rapport à venir qui sortira en janvier 2020.

La MINUSMA apporte son soutien à la lutte

En rappelant le thème national de la campagne « Investissons dans la lutte contre les VBG pour une participation inclusive au développement », Oshcard Kouadio a exposé quelques actions coordonnées et fédérées de la MINUSMA, menées à l'échelle nationale. Il s'agit notamment des formations des Forces de Défense et de Sécurité du Mali (FDSM) pour l'accueil des victimes et le suivi de leurs plaintes, la désignation et la formation de points focaux dans les commissariats et légions de gendarmerie du pays, ou encore, le soutien au Gouvernement et aux leaders de la

lutte. Il a aussi fait mention de l'appui aux organisations de la société civile à travers le financement d'un débat télévisé sur le thème national de la campagne et animé par quatre organisations de défense des droits des femmes.

M. Kouadio a également rappelé que dans ce cadre, Joane ADAMSON, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU et Cheffe du Pilier politique de la MINUSMA, a participé à la cérémonie d'appui à la campagne nationale, le 26 novembre dernier au ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Mme ADAMSON a officiellement remis à la Ministre Bintou Founé SAMAKE, un lot de matériel promotionnel comprenant des trophées, des T-Shirts, des sacs ou encore des casquettes... Répondant aux journalistes sur une questions concernant la loi contre les VBG, M. Kouadio a rappelé l'initiative coordonnée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et celui de la Justice pour ce projet de loi, qui bénéficie de l'appui de la MINUSMA. Celui-ci consistant à garantir des actions de sensibilisation aux organisations de la société civile et un plaidoyer auprès des ministères.

La responsable de l'Unité Genre, Mme ANDELA a elle aussi rappelé les réalisations palpables de la MINUSMA menées notamment dans le centre du Mali. Dans la région de Mopti, son unité a appuyé techniquement et financièrement l'APDF (Association pour le Progrès et la Défense des Femmes Maliennes) dans le cadre d'un projet de sensibilisation des populations au VBG. Il s'agit d'une émission radio qui fait intervenir des spécialistes en genre, en psychologie, et médecine. En partenariat avec la Direction régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille des séances de sensibilisation sur les VBG et les voies de recours ont été organisées. L'une à l'intention des enseignants et des élèves de l'école secondaire Robert Cisse à Mopti et l'autre, à l'endroit de 100 adolescentes non-scolarisées qui sont vendeuses ambulantes ou aide-ménagères.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA

Opération coup de poing de la police du 3ème arrondissement à Bagdadji : 18 présumés dealers interpellés, des motos et une importante quantité de drogue saisie ... Tous les suspects déferés !



18 interpellations, 15 motos et d'importantes quantités de drogue saisies (chanvre indien, haschich, cocaïne, des drogues dures avec des noms pour le moins exotiques du genre « Off », « cailloux », « crack » «Djanz-pan», «tramadol 225»), entre autres produits prohibés. C'est le bilan de l'opération coup de poing du Commissariat de Police du 3ème Arrondissement sous la houlette du Commissaire Principal Sadio Konon TOMODA appuyé par six (06) équipes de la Brigade Anticriminalité (BAC).

Une opération d'envergure menée de main de maître le jeudi 26 novembre 2020 vers 19h en plein cœur du quartier Bagdadji connu pour être la plaque tournante du trafic de drogue dans la capitale malienne.

« Le Milieu » ! Ainsi l'appellent les connaisseurs et habitués ! C'est le point névralgique du trafic de drogue de la capitale. Nul ne l'ignore et tous les amateurs, consommateurs, trafiquants (petits, moyens et grands) le savent. Mais du fait de la complexité de la situation, voire des complicités souvent très haut placées, tout le monde donne ici l'impression de ne rien voir et/ou entendre. Du moins, jusqu'à ce jour, à l'arrivée du tout nouveau jeune Commissaire Principal Sadio Konon TOMODA il y a seulement deux mois.

AUTRE TEMPS, AUTRES MŒURS !

Afin de maximiser les chances de réussite de la mission, notre jeune Commissaire joua la

carte de la discrétion. Il prit d'abord soin de se prémunir de tous les renseignements utiles : les zones de trafic par excellence, les personnages impliqués, les moments favorables, entre autres.

Munis de tous ces renseignements de première main, le Chef consigna alors tous les éléments de son Commissariat le jeudi 26 novembre 2020 sans pour autant fournir la moindre information sur son projet. Tenez : c'est chemin faisant que l'équipe d'intervention a été informée de la destination et de l'objet. Résultat : il n'eut aucune fuite ! C'est certainement cette approche qui explique le succès de l'opération.

La descente s'effectua alors dans les meilleures conditions et a nécessité l'appui de 06 équipes de Brigade Anti Criminalité.

Elle fut lancée à 19h15mn et pris fin à 21h 30. Et quelle folle nuit ! Toutes les possibilités de fuite ayant été anticipées et donc empêchées, la moisson fut donc fructueuse : 18 dealers interpellés sur le coup (en plus de la découverte d'un important dépôt de drogue et de substances illicites au grand marché Dabanan), 15 motos et d'importantes quantités de drogues saisies...

Et puisque toute histoire a son côté comique,

voici celle de cette folle nuit : un consommateur arrêté sur place et visiblement dans les éthers répondit ainsi aux questions des Policiers. A ses dires, il loge au quartier Magnambougou et est venu payer de la cigarette en Commune II lorsqu'il fut interpellé. Signalons que le quartier Magnambougou est situé en Commune VI sur la Rive-Droite. Et c'est à Bagdadji en Commune II qu'il vint chercher de la cigarette. Pour de simples cigarettes, il dut donc traverser plusieurs quartiers et communes sans oublier le fleuve Djoliba ! Sacré fumeur !

DU TRAVAIL PROPRE, SANS BAVURE, UN VÉRITABLE EXPLOIT !

Puisque la totalité des enquêteurs du Commissariat étaient mobilisés pour la circonstance, les procès-verbaux furent établis la même nuit. Déférés le lendemain vendredi à la première heure devant Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, tous les 18 délinquants ont été placés sous mandat de dépôt. Comparus en flagrance, deux d'entre eux ont écopé 01 an de

prison ferme.

LE PRIX CIWARA AU COMMISSARIAT DU 3ÈME ARRONDISSEMENT

A la suite de l'opération, le Commissariat de Police du 3ème Arrondissement a reçu de nombreuses félicitations dont certaines émanent des habitants de Bagdadji même. Normal ! Au-delà des complicités certes avérées, tout le monde n'est pas dealer ici. Au contraire, les paisibles populations, dans une écrasante majorité, sont les premières victimes du trafic dans le quartier et la crainte des représailles les empêche de s'opposer à la pratique. Le Commissaire TOMODA vient donc de leur enlever une grosse épine du pied. Et pour le Commissaire Principal Sadio Konon TOMODA, il ne s'agit que d'un début ! Rien qu'un début ! Autre félicitation : celle émanant du Procureur de la Commune II. Il s'agit d'une première là-aussi !

Par Issiaka COULIBALY dit Bamanan den
Source : (Journal Kojugu Kèlèbaa)

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

DES GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Mali : La CPI annonce de nouvelles mesures en faveur des victimes

La Cour pénale internationale (CPI) a annoncé, ce vendredi, de nouvelles mesures devant répondre aux préjudices des victimes des violences dans le centre et le nord du Mali. « A l'issue d'une mission à Bamako, le Fonds au profit des victimes auprès de la Cour pénale internationale (CPI) a annoncé de nouvelles actions de réhabilitation en faveur des victimes au Mali. Ces mesures devront répondre aux préjudices des victimes dans le centre et le nord du pays, en complément de celles déjà engagées à Tombouctou et du processus déployé par l'État malien », rapporte un communiqué de presse de la CPI. Il souligne que les crimes relevant du droit international se sont multipliés au Mali au cours des dernières années, en particulier dans le centre et le nord-est du pays. C'est pourquoi, « en attendant que la justice se fasse, nous avons décidé de mettre en place des mesures pour réhabiliter les victimes dans ces régions. Beaucoup d'entre elles se trouvent aujourd'hui dans une situation extrêmement précaire et certaines ont perdu tous leurs biens ». « Avec cette décision, nous voulons permettre

aux survivants d'aller de l'avant et contribuer ainsi au processus de justice transitionnelle », a déclaré Mme Mama Koité Doumbia, présidente du Fonds au profit des victimes citée par le communiqué.

Pour ce faire, le Fonds au profit des victimes mettra en œuvre ce nouveau programme en partenariat avec des organisations implantées au Mali. Les victimes éligibles à ces nouvelles mesures pourront ainsi bénéficier, entre autres, de traitements médicaux, de réhabilitation psychologique, y compris dans le cadre de consultations en cas de traumatisme, et d'appui matériel, notamment pour développer des moyens de subsistance.

Ces mesures, qui devraient être mises en œuvre dès 2021, compléteront les réparations judiciaires décidées par la Cour pénale internationale à l'issue de la condamnation d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi pour la destruction des mausolées et de la porte de la mosquée Sidi Yahia.

La décision des juges de la CPI prévoit des réparations judiciaires individuelles, collectives et symboliques, pour la communauté de Tombouctou mais également pour la communauté

malienne et la communauté internationale, pour compenser le préjudice subi par la destruction d'un patrimoine mondial de l'humanité.

Notre source précise que les premières mesures, qui sont en passe d'être exécutées, doivent également compléter le dispositif national de justice transitionnelle et de réconciliation.

« Au cours d'une mission à Bamako qui a permis de rencontrer les autorités gouvernementales, le Fonds au profit des victimes a pu mesurer les efforts engagés par l'État malien pour permettre aux victimes d'obtenir des réparations. Le projet de Politique nationale de réparation, actuellement à l'examen, prévoit ainsi la mise en place d'une Commission d'administration des réparations aux victimes. Cette commission pourrait prendre le relais de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, dont le mandat prendra fin en 2021, et qui a déjà entendu près de 18.000 victimes sur l'ensemble du territoire », note le texte.

Il souligne que cette commission pourrait alors proposer des indemnités et compléter les initiatives de justice transitionnelle adoptées dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger de 2015, qui prévoit également la poursuite des auteurs des crimes les plus graves.

Source : journaldumali



Crise à la CMAS : Laya A. Guindo, membre fondateur, le coordinateur Issa Kaou N'Djim doit être déchu de ses fonctions

Dans un entretien à bâtons rompus, Laya Amadou Guindo, membre fondateur de la CMAS de l'imam Mahmoud Dicko lève le voile sur la création du mouvement, ses membres fondateurs presque tous démissionnaires aujourd'hui, les errements du Coordinateur Issa Kaou N'Djim et enfin sur la cascade de démissions en cours.

Sous le leadership de responsables religieux, l'ensemble de la jeunesse musulmane du Mali s'est mobilisé contre les mauvais articles du Code de la famille. Cette lutte a provoqué un éveil de conscience collective chez cette frange de la société et très vite un mouvement dénommé Sabati 2012 a été créé.

Sabati 2012 a connu de nombreuses difficultés, d'ailleurs naturelles, pour la bonne et simple raison qu'on était en terrain non connu et étions pratiquement indésiré par les initiés du domaine (les politiques). Alors tous les coups étaient bons pour faire taire l'adversaire potentiel que nous étions. Ce fut l'étape que nous n'avons pas pu franchir. Nous étions tout simplement immature.

Dès lors, des gens de bonne foi n'ont pas manqué pour redynamiser les troupes autour de nos responsables religieux à travers entre autres Badenya Ton, la Plateforme des jeunes, les multiples clubs de soutien et associations autour de l'imam Mahmoud Dicko.

A vrai dire, cet émiettement devenait encombrant et la nécessité de créer une synergie d'action pour capitaliser les efforts s'est imposée : d'où l'idée de la création de la CMAS. De passage, il importe de rappeler avec humilité que l'auteur de ce témoignage a occupé successivement le poste de secrétaire administratif à Sabati 2012, secrétaire général à Badenya Ton et plus tard secrétaire scientifique et premier Vice coordinateur général au bureau national de la CMAS.

Pour revenir au sujet, tous les mouvements, associations, clubs de soutien, personnes ressources, sympathisants et diaspora en un mot tous ceux et toutes celles qui se reconnaissent en le leadership de l'Imâm DICKO se sont mis ensemble pour créer la CMAS. Il importe ici de préciser que personne ne peut se prévaloir d'un droit d'auteur sur la création de



la CMAS. J'ai eu l'indigne honneur de rédiger mot par mot tous les projets de texte originaux de la CMAS (statuts, règlement, procès-verbal, compte rendu de réunion, composition des membres du bureau, déclaration préliminaire préfigurant au statut etc...) qui ont été par la suite améliorés lors des rencontres ordinaires et extraordinaires du bureau au domicile privé de Issa N'Djim.

Pour être fidèle à l'histoire, je signale qu'à l'époque aucun président de commune n'était encore membre de la CMAS et le poste de chargé à la jeunesse était vacant avant d'être occupé par des arrivistes.

Comme père fondateur, je me rappelle des têtes suivantes : Madani Sangaré, Badara Aliou Dembele, imam Oumarou Diarra, Ahmad N'Dounga Maïga, Issa Kaou N'djim, Youssouf Diawara, Laya Amadou Guindo.

Tous les textes légaux de la CMAS ont été obtenus avec la signature et le nom de trois personnes à savoir : Issa N'djim, Mme Diawara zeynab Sidibé et moi-même Laya Amadou Guindo.

Par le cours de l'histoire, il faut reconnaître les fautes et les corriger pour pouvoir grandir. Nous avons une fois de plus raté une belle occasion pour redresser les choses au Mali.

Je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux trois démissionnaires que sont l'imam Oumarou Diarra, Ahmad N'Dounga Maiga et Baber Dicko. Ils ont posé un acte courageux, responsable. Ils doivent être félicités pour les épreuves endurées car supporter N'djim à vie est un crime.

Cependant, au-delà, je pense très sincèrement qu'on pouvait faire mieux.

Actuellement sur les personnes présentes à la création de la CMAS, il n'y a qu'une seule avec Issa N'Djim.

Alors même au regard du droit et naturellement de la légitimité en pareille circonstance, c'est le coordinateur qui doit être déchu purement et simplement.

Pour ma part, il y'a de cela trois semaines, un huissier accompagné d'une pile de papiers est venu me voir au bureau pour me remettre une lettre de remplacement de mon poste au bureau de la CMAS. Après quelques questions qui ne recevaient pas de réponses, l'huissier est reparti avec la lettre pour ne plus revenir.

Mon absence et ma timidité aux activités de la CMAS remontent aux élections législatives de mars 2020. J'ai dénoncé et combattu l'attitude du coordinateur quant à notre alliance avec la CODEM, sans avoir de problème particulier avec ce parti dont les responsables sont des bons grands frères. J'ai fustigé le fait de ne partir qu'avec ce seul Parti dans les 6 communes de Bamako. Mon insistance sur cette question a fait de moi persona non grata, mais c'est un choix que j'assume en toute responsabilité.

Pour clore, je propose que toutes les forces qui se sont reconnues autour du leadership de l'Imâm DICKO, se retrouvent et réduisent Issa Kaou N'Djim à sa seule mission de porte-parole de l'Imâm Dicko. Et rien d'autre.

Beaucoup d'associations, de mouvements, de clubs, de plateforme ont été créés au nom et pour le compte de la jeunesse musulmane. Ce qui manque aujourd'hui c'est se dire la vérité et mettre de côté ceux qui bloquent l'atteinte des objectifs fixés.

■ Entretien réalisé par Moctar SOW

Mohamed AMARA sur la gouvernance au Mali : Le dialogue national malien n'aura pas lieu ?



Il va falloir se mettre au travail. Climat de tensions, remous sociaux, spectre d'une crise économique ou tensions sécuritaires sont quelques-uns des ingrédients explosifs du Mali. Pris dans un brouillard épais, Bah N'Daw doit avoir les coudées franches pour tenir, sans quoi la transition court le risque de se noyer dans les profondeurs poissonneuses du fleuve Niger.

La centralisation du pouvoir à Bamako, un des facteurs de l'embourbement

Dénoncer la mauvaise gouvernance de ces dernières années ainsi que les failles du système politique ne nous dédouane pas de nos responsabilités dans les bouleversements que nous vivons. La concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns et sa centralisation à Bamako sont un des facteurs de cet embourbement. Même si dans les années 90 une réforme de décentralisation a été lancée, elle n'a pas permis de construire un modèle de gouvernance participatif et fiable où les Maliens se sentent reconnus et valorisés, où le sentiment d'un Etat honni par les populations fait place à celui d'Etat sécurisant et protecteur. Or, depuis 2012, pour ne remonter qu'à cette date, le pays sombre dans l'insécurité. Les po-

pulations sont humiliées au point qu'elles ne savent plus à quel saint se vouer.

Les politiques de l'éphémère

Une des raisons, nos politiques sont caractérisées par l'éphémère, c'est-à-dire ce qui ne dure pas. Elles sont à l'image de cet "insecte qui, à l'état adulte, ne vit que deux ou trois jours". Or, on sait tous qu'une société sans politiques pérennes est une société où coexistent le fragile et le précaire. A quelques exceptions près, les premiers à être malades de l'éphémère, ce sont les exécutifs. Par exemple, le régime d'IBK a été fragilisé par la vague des contestations du M5-RFP, et achevé par le putsch du CNSP (18 août 2020). Une des causes de la chute du régime d'IBK, en plus du contentieux électoral des législatives de 2020, ce sont des politiques instables, non durables, faute d'une vision du Mali dans les 50 ans à venir. D'autres rétorqueraient que ce sera à cause de la tension sécuritaire. Je n'en pense pas moins. Par peur d'un conflit de loyauté envers son patron (IBK), Dr. Boubou Cissé, ancien et dernier Premier ministre d'IBK, n'a pu incarner une vision réformatrice du Mali. Une de ses erreurs a été de cumuler le poste de chef de gouvernement et celui de ministre de l'Economie et des Finances pendant plus d'un an.



Dans un pays en guerre contre tout (corruption, terrorisme, violences, humiliations...), le cumul de ces postes stratégiques laisse croire que Dr. Boubou Cissé n'a pas compris le sens des priorités pour agir avec efficacité. La peur de mal faire et la propension à tout contrôler ont pris le pas sur la capacité de déléguer pour mieux agir. Par conséquent, les voyages à l'intérieur du pays pour rassurer les populations et engager une politique de restauration de l'autorité de l'Etat n'ont pas réussi à sauver son pouvoir. La non application de l'article 39 à propos de la majoration des rémunérations des enseignants, les massacres des populations civiles dans la région de Mopti, etc., participaient déjà au naufrage du pouvoir. Dr. Boubou Cissé n'a pas su parler aux Maliens. Mais certains avaient déjà compris et étaient déjà en train de sauter dans des canots de sauvetage. Ainsi va le Mali.

Avec qui s'allier et contre qui se battre ?

Il y a un véritable déficit de pratiques communes et de valeurs partagées d'une démocratie malienne, à cause de l'éphémère des

politiques et des modes de gouvernance. Le Mali est comme dans une éternelle phase de construction-reconstruction de ses bases et de ses fondamentaux. Pour y faire face, un des enjeux du président de la Transition, Bah N'Daw, de son vice-président, Assimi Goïta, et son Premier ministre, Moctar Ouane, c'est de marquer l'Histoire en faisant un pas de côté. Dans le long terme, le travail en commun sur les grands sujets et l'ordonnement de leurs positions pour sortir du gouffre sécuritaire ne doit souffrir d'aucun immobilisme. Le débat sur la question du dialogue entre les Maliens mérite d'être tranché par l'exécutif. Si on est tous d'accord qu'engager le dialogue, c'est faire un "entretien, une discussion entre plusieurs groupes, en vue d'établir les bases d'un accord ou d'un compromis". D'autant qu'il prend forme dans les conclusions du Dialogue national inclusif (DNI) : "Négocier avec tous les Maliens y compris Kouffa et Iyad", extrait du rapport final du DNI, 2019. Il ne semble pas ridicule d'espérer que le moment est venu pour l'exécutif de prendre des décisions utiles, pertinentes et applicables sans faire l'impasse sur les questions : avec qui s'allier, et contre qui se battre ; quels sont nos amis, quels sont



nos ennemis ? C'est la direction à tracer aujourd'hui pour sortir de ce bing bang sécuritaire.

Après tout, l'essentiel n'est-il pas le Mali ?

Ailleurs sur d'autres continents, certains Etats ont compris que le dialogue reste une arme redoutable pour défendre leurs intérêts. Depuis quelques jours, un nouvel axe entre Riyad et Jérusalem se dessine alors que la question palestinienne n'est pas réglée entre le royaume saoudien et l'Etat israélien. Benjamin Netanyahu, chef du gouvernement israélien, se serait rendu secrètement en Arabie Saoudite pour rencontrer Mohammed Ben Salmane, Prince héritier et homme fort du royaume Wahhabite, en présence de Mike Pompeo, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Loin d'une reconnaissance diplomatique des droits des Palestiniens, un des buts de cette rencontre à trois : nouer des alliances pour que la future administration démocrate ne revienne pas sur l'accord nucléaire de 2015, et garder le cap vis-à-vis de Téhéran, ennemi commun des Saoudiens et des Israéliens. Au même moment, le 23 novembre à Berlin, les diplomates européens (Allemands, Britanniques et Français) dialoguent sur la résurrection du dit accord nucléaire. Autant dire que la question du leadership et celle des jeux d'influence vont être déterminantes pour échafauder un nouvel ordre Mondial.

Certes, l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis et Israël ne sont pas comparables au Mali. Mais, le Mali peut tout de même s'inspirer de ce qui se passe au Moyen Orient, en Amérique ou en Europe pour que le dialogue national entre Maliens puisse se faire. Il y va de notre position de leadership dans le Sahel. Bah N'Daw, Assimi Goïta et Moctar Ouane ont donc un choix fou à faire, mais compréhensible. C'est un vrai voyage vers la paix par la réconciliation et le dialogue, vers l'égalité par l'équité, vers le sursaut national par la vision pour soigner le syndrome de l'éphémère. Reste à l'exécutif de trouver le point d'équilibre pour franchir les obstacles du ronronnement bamakois, et marcher vers le reste du Mali. Après tout, l'essentiel n'est-il pas le Mali ?

Mohamed AMARA Sociologue

Cheick Sidi Diarra : « Ce que je pense »



Que doit faire le Mali de ses matières premières ?

Je commencerai par dire que l'or, qui est la seule matière première avérée et exploitée au Mali à ce jour, est très prisé, en particulier à cause des turbulences en cours. L'or est toujours une valeur refuge quand l'économie réelle connaît des perturbations. Au cours du trimestre dernier, l'once d'or a atteint \$2000, une valeur record jamais vue. C'est dire que l'or a encore de beaux jours devant lui.

Que faire pour que les matières premières soient une bénédiction pour nos populations? Comment faire en sorte que "l'or brille pour tous les Maliens"?

L'approche doit se fonder sur un triptyque:

- Évaluer la pratique actuelle pour en relever les insuffisances;
- S'inspirer des bonnes pratiques existantes (le modèle algérien est utile pour générer le maximum de revenus pour le pays);
- choisir ses partenaires en fonction du sens de l'équité qui les anime dans le partage des revenus.

Les principes suivants doivent guider dans la gestion des matières premières:

- assurer le taux d'intégration locale le plus

élevé possible. Cela veut dire une capacité de transformation des matières premières au Mali. Nous intégrons la chaîne des valeurs en encourageant l'éclosion d'une industrie de transformation, en créant des emplois locaux, la valeur ajoutée locale et des recettes pour l'Etat;

- favoriser la coproduction comme en Algérie. L'Etat prendra des parts plus importantes dans le capital des sociétés minières. Après tout ce sont des investissements très productifs ;
- L'Etat va constituer un holding regroupant les petites parts de capitaux dans chacune des entreprises dans lesquelles il a une participation entre 10 et 20%. Cela présente l'avantage de renforcer sa capacité de négociation et de prise de participation dans les entreprises ;
- l'ITIE prescrit que les entreprises publient ce qu'elles paient dans un souci de transparence et de comparaison avec les chiffres des Etats. Elles doivent également donner la preuve qu'elles assument leurs responsabilités sociales : protection de la flore et la faune, participation à l'essor social des sites des mines;
- Éviter de noyer les revenus des matières premières dans le budget général de l'Etat. Cela conduit à l'opacité. Il faut créer un Fonds d'affectation Spéciale ou Fonds souverain dont les

ressources seront réparties comme suit: réinvestissement dans l'activité minière, investissement dans les grands projets d'infrastructure, investissements sociaux dans la commune, le cercle et la région d'origine des matières premières, un fonds pour les générations futures, un fonds pour la recherche et le développement (R&D), un fonds pour la restauration de l'écosystème;

- Avoir un droit de regard sur les engagements financiers que l'entreprise peut pendre. Dans la pratique actuelle, la direction de l'entreprise emprunte des fonds pour financer ses opérations. L'Etat malien est donc engagé à son insu et perd la jouissance de ses dividendes tant que le prêt n'est pas remboursé. Cette pratique doit cesser ;
- renforcer les capacités de l'Etat à contrôler toutes les opérations d'exploitation, de transformation et d'exportation afin de réduire l'évasion fiscale ;
- poursuivre le renforcement du capital humain afin d'assurer le transfert du savoir-faire;
- diversifier l'économie pour éviter d'être pris dans le piège de la monoproduction.

Cheick Sidi Diarra

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Ma fille couche avec mon mari : Mon petit fils et mes enfants sont demi-frère



Moussa m'a acceptée avec ma fille malgré l'opposition de sa famille et aujourd'hui nous avons 3 enfants ensemble.

"Je suis mariée à un homme de 44 ans depuis 12 ans, et moi-même j'ai 36 ans. Avant qu'on se marie, j'avais déjà une fille que j'ai eue dans une relation. Il a toujours travaillé dans des projets et je peux dire que c'est un homme aisé. Il a ouvert un salon de beauté pour moi et un atelier de couture, et je gère l'argent comme je veux et il ne m'a jamais demandé de lui faire un compte-rendu. Il a plusieurs boutiques et 2 restaurants et ma fille est la gérante de ces restaurants.

En 2016, ma fille est tombée enceinte et elle a eu un garçon. J'ai demandé à ma fille qui était le père de son enfant et elle m'a fait sa-

voir que le père est un Comandant qui voulait l'épouser et que c'est elle qui le faisait trainer par ce qu'il est plus âgé qu'elle. Je ne comprenais rien et j'ai demandé à Moussa "mon mari" de la gronder, mais il n'a pas bougé le petit doigt.

La semaine dernière, Agnès m'a annoncé qu'elle est encore enceinte. J'étais tellement sur les nerfs que je l'ai tapée avec un tabouret. Et j'ai encore demandé à monsieur mon mari de lui tirer les vers du nez et il a juste secoué la tête. Ce samedi 21 novembre, vers 23h, des cris m'ont réveillés, je croyais que c'était les voisins qui se disputaient, je n'imaginai pas que c'était Agnès et son père.

Je suis sortie en courant et ma grande surprise, Moussa battait Agnès j'ai crié, "tu vas tuer ma fille", et m'a sorti, "elle va avorter

sinon je vais la tuer". Et j'ai poussé mon mari, il est tombé et Agnès a dit, "tu vas assumer cet enfant que tu veuilles ou pas, tu assumes bien ceux de ta femme non". J'ai giflé Agnès et elle m'a dit, "c'est ton mari le père de mon enfant et il est le papa de Junior aussi". Et je l'ai encore giflée et je me suis tournée vers Moussa et il avait la tête baissée.

Je suis sortie en courant, et je suis allée chez une amie. Je ne peux aller nulle part qu'est-ce que je vais raconter à ma fille, au père biologique de ma fille tout ce à quoi je pensais, c'est la mort. Le dimanche matin j'ai essayé de me suicider et c'est le fils de mon amie qui m'a sauvé la vie.

Sira Diarra
Source : Mali Tribune

Côte d'Ivoire : Le pays à l'heure des tractations postélectorales

Une semaine après la rencontre entre le président Ouattara et son rival Henri Konan Bédié, le processus de négociation est lancé mais il faudra encore du temps avant la réconciliation.

Mardi 17 novembre à l'hôtel Ivoire d'Abidjan, Alassane Ouattara est l'inévitable vedette du premier conseil politique post-électoral de son parti, le Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). La réélection du président ivoirien a été validée dix jours plus tôt par le Conseil constitutionnel, mais aussi – et cela l'inquiétait davantage – sobrement saluée par Emmanuel Macron, les chancelleries occidentales et les principales organisations africaines.

Malgré le soulagement, le ton du président au pupitre est grave. « Je suis révolté », déclare-t-il en pointant la désobéissance civile et le boycott actif de l'opposition qui ont entraîné, selon lui, de nombreuses violences ces dernières semaines en Côte d'Ivoire. S'il multiplie

les piques, le chef de l'Etat loue également le dialogue amorcé une semaine plus tôt avec l'opposition, auquel l'ensemble des diplomates l'ont incité.

Le 11 novembre, pour la première fois depuis août 2018, Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié se sont revus et ont discuté. La rencontre s'est déroulée à l'hôtel du Golf. C'est là, dix ans plus tôt, que les camps Ouattara et Bédié avaient trouvé refuge et ferraillaient ensemble contre le président Laurent Gbagbo (2000-2011), qui refusait de quitter le pouvoir. Là aussi que s'était en apparence solidifiée l'amitié entre les deux « fils » rivaux de Félix Houphouët-Boigny, le père de l'indépendance. Apparence trompeuse...

Mercredi 11 novembre, donc, devant une nuée de caméras venues couvrir ce moment symbolique, Alassane Ouattara a affirmé qu'il s'agissait d'« une première rencontre pour briser la glace et pour rétablir la confiance ». Les deux adversaires politiques marquaient là leur

volonté d'engager un dialogue, afin que « le pays soit ce qu'il était avant [les violences] », expliquait pour sa part l'ancien président Henri Konan Bédié (1993-1999).

Six jours plus tard, face au parterre d'élus et de militants du RHDP, Ouattara a cependant rappelé une fois de plus les limites du dialogue à venir : « Pour tous ceux qui se font des idées sur une transition, ils peuvent toujours rêver : il n'y aura pas de transition en Côte d'Ivoire ! »

Plusieurs opposants sous les verrous

Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), de Bédié, semble avoir fait un pas dans le sens attendu par le pouvoir. Depuis les retrouvailles de l'hôtel du Golf, le parti d'opposition ne mentionne plus le « conseil national de transition » (CNT) dans ses communiqués. Formé deux jours après le premier tour de l'élection présidentielle du 31 octobre, le CNT avait vocation, selon l'opposition, à « préparer le cadre de l'organisation d'une élection présidentielle juste, transparente et inclusive » dont serait exclu le président sortant. Une initiative considérée comme un acte de sédition par le gouvernement ivoirien.

Ces derniers jours, l'absence d'évocation du





CNT dans les publications officielles du PDCI est largement interprétée par certains comme un geste de compromis envers le pouvoir... mais aussi envers une partie de l'opposition. Selon plusieurs sources, Laurent Gbagbo, toujours en exil à Bruxelles, avait fait savoir qu'il ne se reconnaissait pas dans cette structure de transition, qu'il considère comme illégale. Sous couvert d'anonymat, des figures du PDCI partagent cette position. Par ailleurs, plusieurs chancelleries ont fait savoir à Bédié que cette volonté de lancer une transition était une voie sans issue.

Si le mot d'ordre de désobéissance civile n'a pas été levé, l'entrevue entre Ouattara et Bédié aura également permis d'apaiser les tensions politico-identitaires après des mois de violences et de tensions. Dans un rapport daté du 16 novembre, Amnesty International s'inquiète de « l'horreur des violences postélectorales », rappelant les « dizaines de personnes tuées », les « centaines de blessés » (officiellement 85 morts et près de 500 blessés en trois mois) et les « dizaines de membres de l'opposition arrêtés », dont certains « de manière arbitraire ». Ce qu'a vivement contesté le gouvernement, déplorant « le caractère ouvertement orienté » du rapport.

Il n'empêche. Dans le sillage de la formation du CNT, de nombreux opposants ont été arrêtés. Sur la vingtaine de personnes interpellées chez Bédié le 3 novembre, cinq sont encore sous les verrous. C'est notamment le cas de

Maurice Guikahué, le secrétaire exécutif du PDCI, détenu à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan, ainsi que de deux sénateurs influents du parti. Et après quelques jours de cavale, Pascal Affi N'Guessan, le président du Front populaire ivoirien (FPI), toujours en conflit avec Laurent Gbagbo, a lui aussi été arrêté. « Ouattara a mis un coup d'arrêt à l'opposition en arrêtant les plus bruyants, observe le politologue Sylvain N'Guessan. Et il a isolé Bédié, qui reste aujourd'hui le seul opposant encore libre de ses mouvements. »

Vers un remaniement gouvernemental ?

A moins qu'il ne soit prochainement rejoint par Gbagbo ? Même si Ouattara a annoncé, mi-novembre, qu'il allait demander à son ministre des affaires étrangères de délivrer un passeport diplomatique à l'ancien chef de l'Etat, son avocate dit qu'aucun document n'a été reçu pour l'heure. Et pour Gbagbo, hors de question de négocier un passeport qu'il estime lui être dû en tant que citoyen ivoirien. Son retour sur les bords de la lagune Ebrié, annoncé pour mi-décembre, s'inscrit donc une fois de plus en pointillé.

C'est le premier ministre Hamed Bakayoko qui est aujourd'hui chargé de renouer le dialogue avec le PDCI et le FPI, « afin de leur permettre de reprendre leur place », a indiqué Ouattara lors du conseil politique du RHDP. Une manière

de renouer avec les trois grandes figures qui structurent l'échiquier politique depuis plus de vingt ans.

Mais de nombreux points restent à régler. « Ils [les opposants] veulent la libération des prisonniers politiques, mais cela se fera dans le respect de l'Etat de droit », prévient le ministre Mamadou Touré, porte-parole adjoint du gouvernement. Autre doléance que refuse pour l'heure le pouvoir : la présence d'un médiateur international pour gérer le conflit. Du côté du PDCI, la médiation est souhaitée, mais elle ne peut en revanche émaner de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), jugée trop proche de Ouattara.

Tout récemment, le président ivoirien a convoqué les ministres et des élus pour leur faire part de son mécontentement. Une manière, semble-t-il, de préparer les esprits à un remaniement. Le chef de l'Etat ne souhaite pas de gouvernement d'union nationale, mais il ne serait pas étonnant de voir de nouvelles têtes apparaître. En geste de conciliation envers l'opposition, il serait en revanche prêt à repousser les législatives au premier trimestre 2021 afin de lui permettre de se réorganiser et de laisser ses électeurs potentiels s'inscrire sur les listes. Enfin, dans le grand marchandage du pouvoir, derrière les postes les plus visibles des ministères, existent ceux, bien plus rentables, des différentes régions de l'Etat.

Source : Le Monde

Guinée Conakry : Le troisième mandat risque-t-il d'être gangrené par la corruption ?

Après un certain laisser-aller au cours de ses précédents mandats qui ont vu des nids de corruption se constituer dans les différents centres de l'administration publique, Alpha Condé a récemment promis à travers son décret sur la déclaration de patrimoine de ses ministres de faire de la lutte contre la corruption un axe majeur de sa gouvernance.

Opération de charme pour séduire de nouveau les Guinéens, ou réelle volonté du président de venir à bout de la corruption devenue endémique dans son pays et qui implique en tout premier lieu ses proches, notamment quelques membres de son gouvernement.

Son silence et la réaction très défensive de son gouvernement face aux accusations de détournement d'environ 200 milliards de francs guinéens par une ministre laisse plus d'un pantois. Même la jeunesse de son parti se sent offusquée, d'où sa désolidarisation à travers un communiqué des déclarations menaçantes du premier Ministre Kassory Fofana à l'endroit des médias qui ont révélé au grand public le détournement d'importants fonds

publics. Ceci intervient à un moment où les populations croulent sous le poids d'une pauvreté renforcée par la pandémie de Coronavirus.

Pourtant dans un passé récent, Kassory Fofana s'est illustré dans la lutte contre la corruption en ouvrant des enquêtes contre Sékou Camara, directeur général de l'Office guinéen des chargeurs (OGC), Paul Moussa Diawara celui de l'Office guinéen de la publicité (OLP) et Lansana Cherif Haidara celui de la Loterie nationale de Guinée (LONAGUI). Tous ces hauts cadres, dirigeants des grandes régies financières de l'État ont fini par rendre compte devant la justice pour « malversations financières ». Voir le premier ministre aujourd'hui se poser en défenseur d'un membre de son gouvernement en raison d'une prétendue solidarité gouvernementale conduit non seulement à douter de son sérieux dans sa croisade contre la corruption, mais aussi à se demander si son acharnement contre les premières victimes de son action anti-corruption ne visait pas à régler les comptes de celles-ci. Ce qui est sûr, la lutte du premier Ministre

contre la corruption est sélective dès lors qu'elle s'attaque exclusivement aux maillons faibles du système. Une telle démarche discrédite l'approche de celui qui veut se faire passer pour le champion de la lutte contre la corruption.

Compte tenu des carences du gouvernement de mener une lutte efficace contre la corruption, le président de République pour répondre à une grande attente de la population sur cette question devrait reprendre la main et lever tous les obstacles qui empêchent de démasquer ceux et celles qui profitent des ressources publiques. À l'approche du dernier scrutin présidentiel, nombreux sont en effet les hauts cadres de l'administration qui misaient sur la fin du régime d'Alpha Condé. Situation qui pouvait expliquer de nombreux actes de détournement des deniers publics. L'ouverture d'une enquête complète sur la gestion des ressources en cette période lèvera certainement le voile sur la manière dont l'administration publique travaille contre les intérêts de la collectivité.

La balle est ainsi dans le camp du président de la République, le seul comptable devant son peuple de son régime. Car, comme dit le poète William Gilmore Simms : « Mieux vaut se tromper en agissant que de refuser d'agir. La stagnation est pire que la mort, elle est aussi corruption. »

Source : GuinéeNews





Mort de Diego Maradona : L'argentine ouvre une enquête pour...

La justice argentine a ouvert une enquête vendredi pour déterminer s'il y avait eu négligence dans la mort de Diego Maradona, le parquet cherchant à savoir si l'icône mondiale a reçu les soins nécessaires.

Quelques heures après la mort de Diego Maradona, son avocat et ami Matias Morla a dénoncé jeudi le fait « que l'ambulance a[vait] mis plus d'une demi-heure pour arriver à la maison où il se trouvait ». Il a prévenu qu'il irait « jusqu'au bout » des procédures possibles pour identifier d'éventuelles fautes. Mais ni lui ni aucun membre de la famille n'a encore déposé plainte, a déclaré à l'AFP une source judiciaire. Une enquête a bien été ouverte mais « parce qu'il s'agit d'une personne décédée chez elle et que personne n'a signé son certificat de décès. Cela ne signifie pas qu'il y a des soupçons d'irrégularités », a-t-on indiqué de même source, sous couvert d'anonymat.

Le champion du monde de 1986 est décédé mercredi à 60 ans des suites « d'un oedème pulmonaire aigu secondaire et d'une insuffi-

sance cardiaque chronique exacerbée ». Il se trouvait chez lui à Tigre, localité à 30 km au nord de Buenos Aires, où il résidait depuis le 11 novembre, après être sorti d'une clinique où il avait été opéré six jours plus tôt d'un hé-

matome à la tête. « Nous devons déterminer s'ils ont fait ce qu'il fallait ou non. L'infirmière (en service lorsque Maradona est décédé) a fait une déclaration au procureur le jour de la mort de Diego, et ensuite l'a modifiée, pour finalement aller devant la télévision et dire que ce qu'elle avait indiqué lui avait été imposé, il y a donc une certaine contradiction dans sa déclaration », a précisé à l'AFP un membre de la famille qui a requis l'anonymat. Le parquet attend les résultats des tests toxicologiques. Il a réclamé le dossier médical ainsi que les enregistrements des caméras du quartier où Maradona a vécu ses derniers jours. Autre polémique, les photos d'employés des pompes funèbres posant, pouce levé, à côté du cercueil ouvert où reposait le cadavre du « Pibe de Oro



» avant la veillée funèbre jeudi, ont scandalisé l'Argentine malgré les pardons répétés de l'un des auteurs vendredi. L'avocat de Maradona a promis de poursuivre les coupables
 Ses dernières heures en question
 Les témoins ont déjà commencé à être entendus. « Nous avons pu établir que (un infirmier chargé de veiller sur lui) est la dernière personne à l'avoir vu vivant à environ 06 h 30 heure locale mercredi, lors du changement de garde », a indiqué dans un communiqué le parquet. Dans son témoignage, l'infirmier a indiqué que Maradona « se reposait dans son lit » et a assuré « qu'il dormait et respirait normalement ». En outre, l'infirmière qui a pris le relais et était présente au moment du décès a ensuite précisé son témoignage et assuré l'avoir « entendu bouger » environ une heure plus tard. Auparavant, elle avait indiqué qu'elle l'avait vu dormir à 11 heures et n'avait pas voulu le déranger, préférant attendre l'arrivée à la mi-journée de la psychiatre Agustina Cosachov et du psychologue Carlos Diaz. Ce sont eux, voyant que Maradona ne réagissait pas en tentant de le réveiller, qui ont donné l'alerte. Un médecin du quartier a tenté de le réanimer. Selon les enregistrements téléphoniques ainsi que les caméras de sécurité du quartier, la première ambulance est arrivée à 12 h 27, a précisé le parquet, soit une dizaine de minutes. Une santé fragile



L'emplacement de la résidence où l'ancien joueur de Naples effectuait sa convalescence avait été choisi pour qu'il soit proche de ses filles. Après l'opération, sa convalescence se passait bien, selon son médecin personnel, le Dr Luque. Mais la santé du champion du monde 1986 était fragile en raison de ses antécédents cardiaques. Il a aussi subi un sevrage d'alcool, qu'il mélangeait avec les nombreux médicaments qu'il prenait. « La clinique avait recommandé qu'il aille ailleurs

pour être hospitalisé, mais la famille en a décidé autrement. Ses filles ont signé son autorisation de sortie de l'hôpital », a déclaré le membre de la famille. Contacté par l'AFP, son médecin n'a pas encore répondu. Maradona était apparu très affaibli le 30 octobre, date de sa dernière apparition, le jour de son 60e anniversaire, pour diriger l'entraînement de ses joueurs du club de Gimnasia La Plata.

Source : L'Equipe.ff





Bélier (21 mars - 19 avril)

Il se pourrait bien que votre promotion tant attendue se matérialise ces jours-ci. Vos efforts portent leurs fruits. Vous avez bien mérité votre récompense, car vous avez travaillé dur pour arriver à vos fins.

Votre portefeuille se porte à merveille. Il est alimenté régulièrement par la providence et vous vous demandez peut-être à qui vous devez cette chance ! C'est Jupiter, le dieu du ciel dans la mythologie grecque qui vous apporte ses bienfaits.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans le travail la bonne ambiance gagne du terrain, vous êtes confiant. Aujourd'hui, aucune perturbation ne vient interférer dans vos plans ou dans votre planning. Il se peut que de nouvelles perspectives d'avenir vous soient proposées.

De belles récompenses vous tombent dessus, si vous êtes surpris et dubitatif au départ, très rapidement vous commencez à entrevoir une issue de secours favorable à vos difficultés d'argent. Cependant, agissez avec prudence en sécurisant votre futur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourriez commencer un nouveau travail, ou changer de poste au sein de la société pour laquelle vous travaillez, ou même avoir des nouveaux projets... Le trigone Mercure/Neptune vous apporte une vivacité d'esprit indispensable à votre réussite professionnelle.

Le trigone Jupiter/Uranus aidé par la conjonction à Vénus favorise grandement le domaine de vos finances. Associé à Mars dans le domaine du travail, il y a de grandes chances pour que celles-ci se trouvent augmentées, sans doute grâce à votre travail !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La chance peut se faire avec un collègue. Il peut vous donner un coup de pouce totalement inattendu. Ce nouveau poste pourrait être très différent du poste actuel. Osez faire ce changement. Vous ne le regretterez pas. Il peut vous ouvrir un autre horizon.

Le budget est à étudier avec parcimonie. Vous devez faire attention à vos excès. Des coups de coeur sur des articles ou des produits peuvent vous revenir assez cher. Des produits haut de gamme pour la nourriture ou un restaurant peut entraîner des frais.



Lion (22 juillet - 23 août)

Avec cette opposition Uranus/Mars, il se peut que vous ayez envie de vous révolter contre des agissements qui ne vous conviennent pas. Il faudra essayer de trouver une manière très diplomate de le dire afin de ne pas froisser vos collaborateurs.

Les choses sont en gestation en ce qui concerne vos rentrées d'argent. C'est comme une soupe qui mijote. Il lui faut un certain temps de cuisson. En attendant, vous vous inquiétez un peu et vous vous demandez ce qui se passe.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Des attentes différentes et des envies de nouveauté, vous êtes porté par une énergie dynamisante. Vos choix se dirigent vers de nouvelles activités lucratives, aujourd'hui vous testez des jobs et des pistes différentes. Vous tentez et vous osez !

Dépenser votre argent sans compter, vous en connaissez les risques, de ce fait, vous préférez vous montrer prévoyant en choisissant de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Vos proches saluent vos initiatives courageuses. Vous pensez au futur.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, vos idées font l'admiration de vos collègues. Vous pourriez recevoir une nouvelle, qui changerait votre routine quotidienne. Peut-être une promotion ? Quoi qu'il en soit, de nouveaux horizons pourraient voir le jour, et avec eux, de bonnes surprises.

De très bonnes perspectives pourraient se produire dans le domaine de vos finances. Le trigone Uranus/Vénus en est la cause. La vente tant attendue d'un bien immobilier pourrait se produire, et avec elle une belle rentrée d'argent que vous n'attendiez plus !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

L'activité en cours demande de collaborer avec des personnes peu scrupuleuses. Du laisser-aller ou des erreurs professionnelles peuvent ralentir vos tâches. Une légère contrariété se fait sentir. De la mauvaise foi pourrait provenir d'un collaborateur.

Les questions du budget sont au coeur de vos préoccupations. Elles le sont pour la bonne cause, face à des projets. Vous désirez investir dans de la décoration ou changer la disposition de votre mobilier. Cette démarche encourage votre envie d'économiser.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les astres vous sont extrêmement favorables en ce qui concerne votre activité professionnelle. De bonnes nouvelles peuvent arriver et des libérations de situations difficiles peuvent avoir lieu. La journée sera sûrement riche à tous points de vue et changera votre quotidien à l'avenir.

Avec Vénus qui représente aussi les valeurs, l'argent va arriver à point nommé pour vous permettre de mener à bien vos désirs d'expansion. Saturne en Capricorne pourrait bien vous donner des envies d'achat immobilier.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez une belle revanche professionnelle, vous n'êtes pas prêt de vous arrêter en si bon chemin. Vos projets tiennent la route, vous mettez toutes vos chances de votre côté pour pouvoir les réaliser au plus vite. Les astres vous protègent.

C'est une journée constructive qui vous attend, les finances sont à la hausse. Vous attendiez un retour à l'équilibre, le voici. Le secteur de l'argent est favorisé, si récemment vous avez fait des placements, vous recevez des gains inattendus.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des transformations pourraient se produire dans votre travail, apportant avec elles des changements positifs et un total épanouissement. Ne laissez pas passer cette opportunité ! Cela vous apporterait ce sentiment de liberté auquel vous aspirez tant !

Vous êtes capable d'une grande lucidité concernant votre budget. De plus, l'aspect Neptune/Mercure vous apporte une grande intuition en ce moment. Vos choix sont judicieux concernant vos finances, vous gérez tout cela de manière intelligente.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une démarche est amorcée pour changer d'activité. Ce cap pourrait entraîner une mutation. Une nouvelle carrière est en marche. Elle réclame un bilan de compétence. Prenez la peine d'étudier votre projet professionnel. Votre avenir en dépend entièrement.

Gardez le maximum de budget. Le conseil est la sagesse, car les frais sont importants. Ils peuvent vous amputer l'argent réservé aux loisirs. Vous savez qu'il est préférable de rogner sur les économies. Privilégiez la récupération ou les bonnes affaires.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous